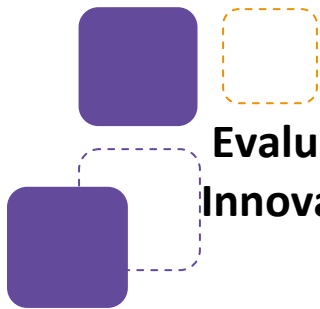


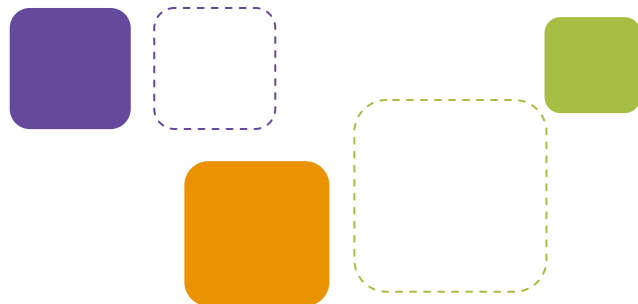


FEJ
FONDS
D'EXPERIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE



Evaluation Sociologique et Statistique des Actions Innovantes pour la Mobilité et l'Accompagnement des Jeunes vers l'Emploi (ESSAIMAJE)

NOTE DE CADRAGE



NOTE REALISEE PAR TEPP CNRS
AUTEUR : YANNICK L'HORTY

Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr



Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
I. Le contenu de l'évaluation	5
1. Enjeux de l'évaluation	5
2. Objectifs de l'évaluation	7
<i>a) Evaluation quantitative</i>	7
<i>b) Evaluation qualitative</i>	8
3. Méthodologie et protocole de recueil des observations	9
<i>a) Les enquêtes statistiques, auprès des jeunes, auprès des structures</i>	9
<i>b) Les entretiens auprès des porteurs d'action</i>	9
<i>c) Sélection de quatre terrains</i>	10
<i>d) Entretiens auprès des jeunes</i>	11
<i>e) Entretiens auprès des partenaires</i>	12
<i>f) Approche des jeunes et méthodes d'entretien</i>	13
<i>g) Echanges préalables avec les porteurs sur le contenu du protocole d'évaluation</i>	19
4. Références citées	20
II. Composition et références de l'équipe	22
1. Présentation de TEPP-CNRS	22
2. Présentation du Lipha	24
3. Références et CV des chercheurs	25
<i>a) Chercheurs membres de TEPP-CNRS</i>	25
<i>b) Chercheurs membres du LIPHAA</i>	31
III. Calendrier de la recherche	35



INTRODUCTION

La capacité à être mobile de façon autonome dans l'espace conditionne à plus d'un titre l'accès à l'emploi. D'une part, elle délimite le périmètre physique d'une recherche d'emploi qui nécessite des déplacements pour participer à des entretiens d'embauche. D'autre part, elle peut constituer un prérequis pour l'accès à des postes de travail qui sollicitent cette capacité dans l'exercice même de la profession, ou, plus fréquemment encore, pour commuter entre le lieu de travail et le domicile. Une distance excessive entre le lieu de résidence et la localisation des emplois constitue ainsi un facteur de chômage. Ce phénomène est connu dans la littérature internationale sous le nom de *spatial mismatch*, depuis un travail fondateur de John Kain publié en 1968 dans le *Quarterly Journal of Economics*.

Le phénomène concerne tous les publics et toutes les professions, mais il prend une acuité particulière dans le cas des jeunes en difficulté d'insertion. Pour ces jeunes peu diplômés et qui ont peu d'expérience professionnelle, l'aptitude à la mobilité joue un rôle amplifié. Les emplois qui requièrent cette aptitude sont sur représentés dans les professions accessibles aux travailleurs les moins qualifiés. C'est le cas des métiers du transport, des professions du bâtiment ou encore des métiers du nettoyage et des services à la personne où le salarié partage son temps quotidien entre plusieurs lieux de travail dispersés dans l'espace. Améliorer son employabilité suppose d'accéder à une formation ce qui pose à nouveau la question de l'aptitude à la mobilité spatiale. Lorsque, de surcroît, ces jeunes habitent dans des zones rurales ou péri-urbaines éloignées des centres d'emploi et de formation, la distance physique forme un obstacle infranchissable dans un parcours d'insertion. Pour les jeunes en difficultés d'insertion, a fortiori lorsque qu'ils résident dans des territoires enclavés, la mobilité spatiale est une condition pour la mobilité sociale.

La solution évidente est alors de disposer d'un véhicule et d'un permis de conduire. Cependant, il est très difficile pour ces jeunes qui ne travaillent pas de financer l'acquisition d'un véhicule et le coût du passage d'un permis de conduire. Au-delà de l'obstacle financier, la difficulté du passage du permis de conduire est un obstacle réel pour ces jeunes. C'est l'un des résultats de l'évaluation des « [10 000 permis pour réussir](#) ». Même lorsqu'ils sont volontaires, aidés financièrement et accompagnés par des structures d'aide, moins d'un jeune sur deux parvient à valider les épreuves théoriques et pratiques du permis B1 au bout de deux années de tentatives (Le Gallo *et al.*, 2014). Le passage du permis est probablement le plus difficile pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Une autre solution est l'apprentissage d'une mobilité routière plus légère, à deux roues au lieu de quatre, en utilisant un vélo ou avec le passage dès 14 ans d'un permis AM (correspondant à l'ancien BSR, autorisant la conduite d'un deux roues d'une cylindrée strictement inférieure à 50 cm³), puis d'un permis A1 à partir de 16 ans (permettant de

conduire une moto légère d'une puissance de moins de 125 cm³) et A2 après 18 ans. Si la solution du deux roues présente des avantages certains en milieu urbain dense, elle ne garantit pas toujours une autonomie routière suffisante en zone rurale ou périurbaine et, surtout, elle implique pour les jeunes une surexposition aux risques d'accidents de la route. Selon la prévention routière, la route constitue la première cause de mortalité des jeunes adultes qui y risquent deux fois plus leur vie que le reste de la population : les jeunes de 18 à 24 ans représentent 9 % de la population mais 19,5% des tués et près de 19% des blessés hospitalisés, en 2013.

Ces éléments plaident pour mettre en place des solutions d'accompagnement spécifiques pour les jeunes en difficulté d'insertion. Il ne s'agit pas uniquement d'aider au passage de tel ou tel permis de conduire, de lever des obstacles matériels dans l'accès à la mobilité ou de sensibiliser aux dangers de la route. Il s'agit aussi de lever les multiples obstacles immatériels à la mobilité qui peuvent être cognitifs ou non. Les jeunes peuvent ne pas connaître l'existence de territoires et d'opportunités éloignés de leur domicile, selon une logique de carte mentale parcellaire, ou l'existence de moyens de transport permettant de s'y rendre. L'accompagnement consiste alors à apporter des ressources permettant d'améliorer la connaissance des possibilités de mobilité. Les jeunes peuvent aussi ne pas percevoir l'intérêt même de la mobilité ou ne pas être ouverts à la mobilité : l'accompagnement suppose alors un travail plus approfondi avec les jeunes. La mobilité peut en outre constituer un ressort puissant de motivation du jeune dans son parcours d'insertion.

L'idée de l'appel à projet lancé par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, en partenariat avec TOTAL, est de donner des moyens spécifiques aux acteurs de la mobilité géographique des jeunes pour qu'ils proposent des solutions innovantes permettant de lever les obstacles à la mobilité. Seize expérimentations ont été retenues lors de la première phase de cet appel à projet, qui concerneront plusieurs milliers de jeunes dans toutes les régions. Un deuxième appel à projet a été lancé afin de sélectionner l'évaluateur unique, externe et indépendant de ces expérimentations. La fédération TEPP du CNRS, en partenariat avec un laboratoire inter-disciplinaire de l'Université Paris-Est, le LIPHA, a été sélectionnée dans le cadre de cet appel à projet.

I. LE CONTENU DE L'ÉVALUATION

1. Enjeux de l'évaluation

La finalité de l'évaluation des expérimentations est d'identifier les mécanismes permettant de lever les freins à la mobilité des jeunes et d'améliorer leur employabilité. On s'appuie pour cela sur la variété des expérimentations qui sont déployées par les porteurs d'action. Cette variété est à la fois liée à la diversité des territoires ¹ et à celle des solutions innovantes

¹ Alsace (En avant vers l'emploi), Midi-Pyrénées (Mobilité et Accompagnement des Jeunes vers l'Emploi, Wimoov), Aquitaine (Bouger Travailler, Vivre la mobilité), Auvergne (Vivre la mobilité), Bretagne (Vivre la mobilité), Champagne-Ardenne (Mobil'Emploi), Centre (Mobilité et Accompagnement vers l'Emploi des Jeunes, Vivre la mobilité), Corrèze (Sachons Bouger), Franche-Comté (MOBI'TAF), Île-de-France (Scoot4emploi, Vivre la mobilité), Languedoc-Roussillon (MAJE, Vivre la mobilité), Limousin (Dispositif d'Accompagnement à la Mobilité pour l'Insertion), Nord-Pas-de-Calais (Opération Ressources Mobilité, Vivre la mobilité), Provence Alpes Côtes d'Azur (Vivre la mobilité), La Réunion (Vivre la mobilité) et Rhône-Alpes (Garantie Mobilité, Mobilité et Insertion des jeunes Rhône-Alpins, Vivre la mobilité).

qui ont été proposées par les acteurs et qui prennent la forme d'une gamme très variée de dispositifs d'accompagnement ².

Dans ce contexte, plusieurs objectifs intermédiaires peuvent être poursuivis. Il s'agit tout d'abord de décrire et d'analyser la nature des actions qui sont déployées. Les programmes mobilisent plusieurs leviers qu'il importe d'étudier. Selon les constats réalisés par le FEJ, on peut les classer en deux grandes catégories selon une typologie de type matériel/immatériel : réponses pédagogiques d'information et de conseil (formations mobilité, passage du permis de conduire, accompagnement, etc.), réponses financières et matérielles aux besoins (financement de moyens de transport individuels ou collectifs, soutien aux frais d'entretien et de réparation, mise à disposition de moyens de transport individuels ou collectifs). D'autres typologies méritent d'être établies, ce qui suppose une observation approfondie des actions. Certains dispositifs s'appuient sur un diagnostic individuel sur les problèmes de mobilité. Beaucoup d'actions mettent en œuvre un accompagnement individuel ou collectif combinant des problématiques d'autonomie, de mobilité et d'accès à l'emploi. Des actions de sensibilisation à la sécurité routière et de formation à la mobilité et à la conduite (vélo, transport en commun, permis AM ou B1) sont également fréquemment proposées. Du point de vue des aides matérielles, on peut distinguer, selon une typologie classique, des aides monétaires affectées (location sociale, aide à l'achat, financement partiel des frais d'assurance) ou des aides en nature avec la mise à disposition de moyens de locomotions (vélos, scooters, voitures, ou taxi collectif). En outre, les actions comprennent fréquemment un volet consacré à la mobilisation des acteurs dans une logique partenariale et cela fournit une nouvelle entrée pour l'évaluation.

Au-delà de cette entrée descriptive et typologique, il est également intéressant d'étudier les modalités de conception et de mise en œuvre des actions, de vérifier leur adéquation avec les besoins des jeunes qui peuvent varier selon les publics et les territoires, de mesurer les effets de ces actions sur la mobilité potentielle et effective des jeunes et sur l'accès à la formation et à l'emploi, tout en étudiant la variété des configurations partenariales et leur

² Les dispositifs proposés par les projets sélectionnés sont très divers :

- Bilans de compétences et diagnostic mobilité (Mobil'Emploi, Mobilité et Accompagnement des Jeunes vers l'Emploi, Wimoov, Mobilité et Insertion des jeunes Rhône Alps, MAJE, Sachons Bouger, Mobilité et Accompagnement vers l'Emploi des Jeunes, Opération Ressources Mobilité)
- Ateliers mobilité (Mobil'Emploi, En avant vers l'emploi, Garantie Mobilité, Vivre la mobilité régionale, nationale et internationale pour dynamiser son parcours personnel et professionnel, MOBI'TAF, Bouger Travailler)
- Transport alternatif (En avant vers l'emploi, Wimoov, MOBI'TAF, Dispositif d'Accompagnement à la Mobilité pour l'Insertion, MAJE, Mobilité et Accompagnement vers l'Emploi des Jeunes)
- Accompagnement vers l'emploi (MAJE)
- Permanence téléphonique (En avant vers l'emploi)
- Location ou mise à disposition de véhicules (vélos : Mobil'Emploi ; deux et quatre roues : En avant vers l'emploi, Mobilité et Accompagnement des Jeunes vers l'Emploi, Mobilité et Insertion des jeunes Rhône Alps, Scoot4emploi)
- Aide à l'achat de véhicules ou aides financières à la mobilité (Wimoov, Mobilité et Insertion des jeunes Rhône Alps, MOBI'TAF, Mobilité et Accompagnement vers l'Emploi des Jeunes)
- Formation au code ou conduite supervisée (En avant vers l'emploi, Garantie Mobilité, Dispositif d'Accompagnement à la Mobilité pour l'Insertion, Dispositif d'Accompagnement à la Mobilité pour l'Insertion, Sachons Bouger, Bouger Travailler, Mobilité Et Accompagnement Vers L'emploi Des Jeunes, Opération Ressources Mobilité, Scoot4emploi).

efficacité. Il nous semble en effet intéressant d'apporter un regard réflexif sur la gouvernance des expérimentations réalisées, ce qui permet de dépasser la seule efficacité « comptable » des projets retenus en mettant l'accent sur le déroulement de l'expérimentation. La finalité de l'évaluation est de produire des recommandations de politique publique fiables et robustes permettant de tirer les meilleurs enseignements des expérimentations, en vue de leur généralisation, selon une logique d'essaimage. C'est pourquoi nous avons baptisé notre projet « Evaluation Sociologique et Statistique des Actions Innovantes pour la Mobilité et l'Accompagnement des Jeunes vers l'Emploi » (ESSAIMAJE).

2. Objectifs de l'évaluation

a) Evaluation quantitative

Dans le cadre de ce projet, nous proposons de combiner plusieurs technologies d'évaluation à la fois quantitative et qualitative. L'évaluation quantitative permet de mesurer l'effet causal des expérimentations sur les bénéficiaires (voir Fougères (2010) et L'Horty et Petit (2011) pour une présentation de ce cadre méthodologique). Elle s'inscrit dans le champ des évaluations d'impact avec assignation aléatoire des tests et témoins et reprend en grande partie le protocole des « 10 000 permis pour réussir ». Une période d'évaluation d'une durée de six mois sera proposée aux porteurs, d'octobre 2015 à mars 2016, pendant laquelle des contraintes spécifiques seront supportées. Les jeunes n'auront pas un accès automatique aux dispositifs pendant cette période. Une partie d'entre eux sera orientée sur une file d'attente, suite à un tirage au sort (avec une probabilité de $\frac{1}{4}$ d'être en file d'attente, comme dans le protocole des « 10 000 permis »). Les groupes test et témoins ainsi constitués seront enquêtés dans les mêmes termes à leur entrée dans le dispositif et six mois après. L'évaluation s'appuiera sur les sources suivantes :

- une enquête à l'entrée du dispositif, qui sera déployée pour tous les jeunes qui rentrent dans les expérimentations à partir du premier octobre 2015 et jusqu'en mars 2016. Cette enquête sera réalisée sur la base d'un extra-net ad hoc et fournira les variables de contrôle de l'évaluation d'impact. Une partie des jeunes ($\frac{1}{4}$) constituera une file d'attente ;
- une enquête auprès de l'ensemble des structures au contact avec les jeunes (à un niveau plus fin que celui des porteurs d'action qui mobilisent le plus souvent plusieurs structures en contact avec les jeunes sur plusieurs territoires). Cette enquête permettra de caractériser les dispositifs effectivement mis en place au niveau de chaque site (qui peuvent différer des présentations qui sont faites par les porteurs d'action dans la rédaction initiale de leur projet et dans celle des compte-rendu d'exécution) ;
- une enquête téléphonique six mois après l'entrée des jeunes dans le dispositif, entre avril et septembre 2016, qui permettra de renseigner l'ensemble des variables d'intérêt (les outcomes de l'évaluation), dans les mêmes termes pour les jeunes test et témoins.

Si la constitution du groupe témoin par assignation aléatoire faisait défaut pour une raison ou pour une autre, nous mettrons en place un protocole d'évaluation alternatif, plus classique mais moins performant, celui de l'évaluation en double différences (voir Fougères, 2010, pour une présentation de cette méthode). La méthode des doubles différences est très souvent utilisée dans les applications économétriques. Son principe est très simple. On compare le résultat, avant et après la mise en place des dispositifs d'accompagnement, d'un

groupe « test » T (les jeunes ayant bénéficié des programmes d'accompagnement) et d'un groupe « de contrôle » C (d'autres jeunes disposant de caractéristiques proches). Dans ce cas de figure, les groupes test et de contrôle ne sont pas constitués par tirage au sort à partir des candidats volontaires et éligibles aux programmes d'accompagnement. Afin de contrôler le biais lié à l'absence d'assignation randomisée, nous pourrions combiner la méthode des doubles différences avec les méthodes d'appariement afin de constituer le groupe témoin et le groupe de contrôle les plus proches possibles en termes de caractéristiques observables.

b) Evaluation qualitative

L'évaluation qualitative consistera dans des entretiens auprès des jeunes et auprès des acteurs. Le cahier des charges de l'évaluation porte une attention particulière aux effets des dispositifs d'accompagnement sur l'autonomie et l'ouverture du champ des possibles des jeunes accompagnés : L'une des originalités de notre projet est de proposer d'évaluer les effets des projets expérimentaux sélectionnés non seulement à l'aune des seules réalisations effectives des jeunes accompagnés (effet classique sur leur mobilité et leur employabilité) mais aussi à travers l'amélioration de leur autonomie (y compris au regard du programme d'accompagnement lui-même) et/ou de leur ensemble des possibles. Deux séries de questions nous permettront d'apprécier deux qualités essentielles des projets évalués : (1) leur flexibilité : il s'agit ici d'appréhender les difficultés de mise en œuvre des programmes évalués. Dans le cas où les dispositifs auraient évolué pendant l'expérimentation, apprécier l'amplitude et la nature de ces évolutions et en comprendre les causes (notamment les besoins non anticipés des jeunes accompagnés) et (2) leur interactivité : l'objectif est de comprendre l'articulation des dispositifs expérimentaux évalués avec les infrastructures d'aide déjà présentes sur les territoires d'expérimentation.

L'évaluation qualitative aura comme support la réalisation d'entretiens semi directifs à la fois auprès des jeunes dans un petit nombre de sites (4) et auprès des porteurs d'action et de leurs partenaires de façon exhaustive (16). Menés sur la base de guides d'entretien visant à mettre au jour le vécu et les représentations des jeunes et à connaître l'analyse des acteurs institutionnels quant aux effets recherchés et aux effets obtenus. Les guides d'entretiens permettent de garantir une certaine homogénéité dans la conduite des entretiens et permettent les recoupements et les comparaisons entre entretiens. Ils sont semi directifs dans le sens où l'intervieweur laisse une marge de liberté à l'interviewé pour développer tel ou tel aspect, pas forcément prévu, et pour extrapoler lorsque cela peut être source de meilleure connaissance et de compréhension plus profonde.

Les entretiens seront réalisés de manière individuelle afin de garantir la confidentialité et l'authenticité des réponses. Cela favorise également la confiance indispensable entre questionneur et questionné afin que ce dernier puisse s'exprimer le plus possible. Ce mode opératoire paraît le plus adapté au sujet abordé. La construction des guides d'entretien s'appuiera sur un travail bibliographique, sur les résultats des évaluations quantitatives et sur quelques entretiens exploratoires.

Des échanges collectifs auront également lieu dans le cadre des réunions avec les porteurs d'action qui seront organisés par l'ANSA qui jouera un rôle d'accompagnateur des expérimentateurs.

3. Méthodologie et protocole de recueil des observations

Le tableau suivant (pages 15 à 18) reprend en ligne le détail du cahier des charges de l'appel à projet. Nous avons identifié 31 demandes du FEJ. Nous indiquons en colonne les tâches principales de l'évaluation. Nous précisons en quoi chacune des tâches de l'évaluation répond à chacune des demandes (les cases vertes du tableau). Nous pensons que le protocole proposé permet de répondre à toutes les demandes, sans exception. Pour plusieurs questions, nous bénéficierons à la fois des résultats de l'évaluation quantitative et de l'évaluation qualitative, ce qui rendra possible des croisements intéressants de perspective.

En outre, nous participerons à des réunions avec l'ensemble des expérimentateurs, avec l'appui du FEJ et celle de l'ANSA, en charge de l'accompagnement des expérimentateurs : une réunion de lancement, en décembre ; une réunion à mi-parcours, une réunion en fin de programme pour restituer les résultats de l'évaluation.

a) Les enquêtes statistiques, auprès des jeunes, auprès des acteurs

L'enquête de suivi auprès des jeunes, six mois après leur entrée dans le dispositif, aura lieu par entretien téléphonique. Nous interrogerons deux groupes de 1000 jeunes (tests/témoins). Les entretiens téléphoniques seront scindés en quatre parties :

- 1) Questionnaire classique sur les attentes (puis les réalisations) en termes de mobilité et d'employabilité
- 2) Questionnaire sur le déroulement du programme de suivi, avec, en particulier, des questions sur la prise en compte, par les porteurs de projets, des attentes et des caractéristiques particulières des jeunes accompagnés.
- 3) Construction de cartes mentales (« cognitive maps ») permettant d'apprécier l'évolution de la perception de la capacité à s'approprier l'espace et de se projeter à distance de son lieu de résidence. Cette technique récente connaît une audience croissante en géographie quantitative.
- 4) Révélation des préférences des jeunes sur les dimensions « autonomie » et « opportunités » de leur bien-être. Pour ce faire, nous mobiliserons les techniques de questionnaires développés en « Empirical Social Choice » et développées en France par l'une des partenaires de ce projet, Elisabeth Tovar (voir Tovar, 2014).

L'enquête auprès des structures qui sont directement en contact avec les jeunes (un même porteur de projet peut parfois fédérer plusieurs structures) sera réalisée sur le modèle de celle des 10 000 permis de conduire. Dans une première phase, on s'appuiera sur une pré-enquête qualitative, intégrée au protocole d'évaluation qualitative, qui sera mené à bien afin de pouvoir décrire avec précision mais sans a priori les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre localement. L'objet est de construire un questionnaire pertinent pour l'adresser aux structures qui sont directement en contact avec les jeunes. Nous pensons pertinent d'interroger les structures parce qu'il est possible qu'il existe de la variété locale dans le contenu des actions. Il s'agit aussi de connaître les solutions de mobilité qui existent localement et les contraintes spécifiques du contexte territorial. Les données de cette enquête seront traitées de façon descriptive et à l'aide de méthodes d'analyse des données permettant de construire des typologies des actions.

b) Les entretiens auprès des porteurs d'action

De façon complémentaire, des entretiens semi-directifs approfondis seront menés auprès des 16 porteurs de projets afin de pouvoir qualifier les innovations qu'ils proposent et d'identifier en quoi les actions sont complémentaires et/ou alternatives à l'existant en termes d'offre de mobilité sur les territoires. Par ces 16 entretiens avec tous les porteurs de projet, nous interrogerons la pertinence de l'action vis-à-vis des besoins de mobilité dans le territoire. Il s'agira de questionner cette réponse au besoin en relevant les caractéristiques de l'innovation sociale portée par les acteurs : en quoi les innovations portées par les structures répondent-elles aux besoins en termes de mobilité et d'accompagnement vers l'emploi des jeunes sur les territoires ? En quoi sont-elles complémentaires à l'existant ? A quelle aspiration sociale répondent ces expérimentations ? Quelles sont les valeurs qui sous-tendent ces actions et en quoi permettent-elles ou non de lever les freins à l'accès à l'emploi des bénéficiaires ? En quoi les acteurs de l'expérimentation opèrent-ils cet accompagnement différemment par rapport aux acteurs habituels de la formation et de l'emploi ?

Les entretiens menés avec des 16 porteurs d'action permettront d'avoir une appréciation exhaustive des différentes actions menées et d'appréhender leur diversité et leurs différentes portées. Ces entretiens permettront à la fois d'obtenir des informations sur la teneur et l'ampleur des actions en fonction de leur territoire d'implantation et d'obtenir des éléments facilitant la sélection de quatre terrains approfondis. En effet, il s'agira de dépasser le discours des porteurs de projet pour choisir 4 structures dans 4 territoires différents afin de pouvoir interroger les jeunes bénéficiaires des actions d'accompagnement vers l'emploi et à la mobilité ainsi que les réseaux partenariaux des actions qui les rendent effectives.

c) Sélection de quatre terrains

Dans le cadre d'une évaluation qualitative approfondie (Becker, 2002 ; 2009a ; 2009b), nous sélectionnerons donc 4 terrains. La sélection de 4 terrains sur 16 est pertinente car elle permet de faire une étude qualitative approfondie des actions et de leurs effets sur l'employabilité des jeunes qu'il serait difficile de mener pour les 16 projets. Premièrement, la sélection s'opère selon les caractéristiques géographiques des territoires, à savoir qu'ils soient isolés, ruraux et périurbains. Par cette diversité territoriale, l'analyse approfondie de 4 projets associatifs ou institutionnels de mobilité et d'accompagnement vers l'emploi des jeunes sera complémentaire du dispositif d'enquête quantitative exhaustif. Deuxièmement, il s'agit de sélectionner les terrains en fonction de l'ampleur de l'action. Est-elle locale ou nationale ? Mobilise-t-elle de nombreux partenaires de type mission locale ou collectivité territoriale ? Combien de territoires impacte-t-elle ? Il s'agira de sélectionner les expérimentations en fonction des différents territoires couverts. Aussi, il nous semble intéressant de choisir des projets locaux d'une part et des projets d'ampleur plus nationale d'autre part.

Pour étudier les 4 expérimentations sélectionnées, nous proposons de mobiliser une méthode monographique. Une monographie a pour objectif d'étudier en détail les structures porteuses de l'expérimentation ainsi que ses partenaires et les réseaux qui facilitent ou conditionnent son opérationnalité. La plupart des projets expérimentés et soutenus par le FEJ sont portés par des initiatives associatives. Cette spécificité est importante dans la mesure où le fonctionnement associatif suggère à la fois des expériences

innovantes en termes d'invention sociale dans le champ de l'emploi et de la mobilité et des modèles économiques fragiles. Il s'agira de fait d'être attentif à la spécificité associative de ces structures, qui permettent en principe une participation des bénéficiaires facilitée par le fonctionnement associatif (adhésion, participation aux organes de décision) tout en ayant des budgets fragiles qui peuvent mettre en péril la pérennité des actions (Laville, 2010).

Nous proposons une première sélection, qui demande à être validée par le FEJ. Selon nous, les 4 monographies associatives pourraient concerner le projet « Mouv'Jeune en Pays de Brest » porté par l'Etablissement Insertion Par la Formation (EIPF) Don Bosco, en région Bretagne ; le projet « MAJE – Mobilité et accompagnement des jeunes vers l'emploi » porté par la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FAGE) dans la région Languedoc-Roussillon ; le projet « En avant vers l'emploi » porté par l'association Mobilex en Alsace, et le projet « Vivre la mobilité régionale, nationale et internationale pour dynamiser son parcours personnel et professionnel » porté par l'association nationale compagnon bâtisseur pour son caractère national et interrégional. Cette sélection pourra faire l'objet de modification ultérieure durant la phase de conception de l'enquête qualitative menée auprès des 16 porteurs de projet.

d) Entretiens auprès des jeunes

Nous prévoyons pour chacune des quatre actions sélectionnées, 10 entretiens semi-directifs auprès des publics jeunes accompagnés (soit au total 40 bénéficiaires). Ces entretiens ont pour premier objectif de comprendre et de capter les ressentis des jeunes par rapport aux actions menées et par rapport à leurs effets sur les trajectoires des jeunes. Ils visent à capter la part subjective des trajectoires d'emploi et de mobilité. Ensuite, ces entretiens seront particulièrement attentifs aux dynamiques de participation des jeunes aux actions. Il s'agira pour cela d'identifier comment l'avis des jeunes est consulté ou non dans le déroulement des projets et quels sont les éléments qui conditionnent et façonnent leur prise de position et leurs propositions dans l'amélioration des actions d'accompagnement (participation à des ateliers collectifs, à des groupes de parole, à des ateliers mobilités, aux organes de décision des structures). Pour ce faire, l'approche monographique permettra d'identifier quels sont les canaux de participation et/ou de délibération présents ou non dans le fonctionnement et les procédures des structures.

Les jeunes que nous rencontrerons seront ceux qui sont effectivement accompagnés par la structure portant l'expérimentation ou par ses partenaires. Cet accompagnement couple l'accompagnement vers l'emploi et l'accompagnement à la mobilité (diagnostic mobilité). La prise en charge intégrée et globale permet de construire un parcours d'insertion en partant du projet du jeune et de dessiner avec lui une stratégie d'accès à l'emploi et/ou à la formation qui prend en compte ses freins à la mobilité. Il s'agira de sélectionner ces 10 jeunes en fonction du type de difficultés qu'ils rencontrent. De ce fait, la phase de conception de l'enquête impliquera une étroite concertation avec les acteurs accompagnants et les porteurs de projet. Ces jeunes seront sélectionnés par critère d'âge (moins de 20 ans ou plus de 20 ans), sur critère de difficultés sociales (problème de logement, d'endettement, jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance), psychologique, scolaire et de difficulté d'employabilité (niveau de diplômes, de qualification, de formation) et de projet socioprofessionnel établi ou non. Il s'agira de sélectionner 5 duos de jeunes parmi

les 10 jeunes, chaque duo figurant un profil-type de difficultés. Par exemple, un duo de jeunes pourra caractériser et illustrer davantage un profil de difficultés sociales quand un autre pourra caractériser et illustrer un profil de difficultés professionnelles. En fonction de ces profils, les effets des expérimentations sur les situations des jeunes pourront être différenciés et catégorisés.

e) Entretiens auprès des partenaires

Trois partenaires des projets feront l'objet d'un entretien semi-directif afin d'établir des zones de partenariat particulièrement facilitatrices pour l'amélioration des possibilités de mobilité et d'accès à l'emploi des jeunes accompagnés. Ces partenaires concerneront les missions locales et/ou des entreprises, ou encore des collectivités territoriales soutenant méthodologiquement les projets. Il s'agira également de sélectionner les partenaires de la mobilité qui sont partie prenante de l'expérimentation et, le cas échéant d'interroger les acteurs de la mobilité de droit commun pour connaître leur regard à la fois sur le public bénéficiaires et sur les apports des expérimentations. Les coordinateurs régionaux du FEJ pourront être sollicités dans le cadre de ces entretiens auprès des partenaires.

Les entretiens auprès des partenaires visent à comprendre la construction de l'accompagnement vers l'emploi et à la mobilité du point de vue des accompagnants. Comment les acteurs accompagnants se représentent-ils leur travail d'accompagnement ? Quels sont pour eux les freins majeurs à l'amélioration de l'employabilité des jeunes qu'ils suivent ? Comment considèrent-ils les publics qu'ils accompagnent ?

A partir de ces entretiens et pour chacune des 4 monographies, il s'agira d'identifier quelles sont les institutions qui améliorent la construction des parcours d'insertion des jeunes sur le plan de l'emploi et de la mobilité. Aussi, ces entretiens permettront de croiser les regards et d'obtenir davantage d'informations et d'observations sur le déroulement et l'effectivité de l'expérimentation ainsi que de qualifier leur valeur ajoutée. Comprendre l'accompagnement vers l'emploi et à la mobilité pour évaluer qualitativement ses effets sur les trajectoires implique en effet d'interroger à la fois les publics accompagnés et les acteurs de l'accompagnement (Cervera, 2013). Croiser les différentes représentations des acteurs et les différents discours et ressentis conduira à une catégorisation des effets des expérimentations sur les trajectoires d'accès à l'emploi en terme d'amélioration de l'employabilité par la facilitation de la mobilité.

Récapitulatif des entretiens semi-directifs de l'évaluation qualitative

Entretiens auprès des jeunes sur quatre territoires	40
Entretiens auprès des partenaires sur quatre territoires	12
Entretiens auprès des porteurs de projets	16
Total	68

Au total, 40 entretiens seront menés auprès de bénéficiaires, 12 auprès de partenaires et 16 auprès de chaque porteur de projet. Soit 68 entretiens semi-directifs au total.

f) Approche des jeunes et méthodes d'entretien

Les entretiens semi-directifs sont menés dans une conception sociologique issue de la tradition interactionniste. Les entretiens auprès des jeunes auront pour objectif de connaître et de capter leur ressenti vis-à-vis de leur situation et vis-à-vis de l'accompagnement qui leur est destiné et construit par les différents acteurs de l'accompagnement. Les entretiens auprès des 16 porteurs d'action permettront de questionner la qualité et la pertinence des actions menées au regard des caractéristiques et des besoins des territoires, du point de vue de leurs critères socio-économiques (emploi, chômage, secteurs d'activités représentés) et spatiaux.

Les entretiens menés seront de type compréhensifs (Kaufmann, 1996). Ils dureront d'une heure à deux heures selon les cas, seront enregistrés en respectant les règles de confidentialité, puis retranscrits. Ils seront menés sur le lieu d'exercice des acteurs accompagnants, sur le lieu d'accompagnement des jeunes ou à leur domicile le cas échéant. Les entretiens auprès des 12 porteurs de projets qui ne feront pas partie des monographies associatives se dérouleront lors des réunions collectives nationales présentant l'évaluation et ses avancées (au nombre de trois).

L'entretien compréhensif permet à l'enquêteur de tisser une relation d'enquête à travers laquelle la confiance s'établit. Cette relation d'enquête n'empêche par l'enquêteur de donner son point de vue dans une stratégie de relance de l'enquêté. Etant donné le type de public accueilli, il s'agit d'avoir des capacités d'écoute active et d'empathie renforcé qui permettent effectivement que la parole se délie et que le jeune, pris dans ses difficultés, et pouvant se montrer peu enclin à donner son point de vue, puisse partager son ressenti et des éléments de sa trajectoire biographique. Les différentes expériences d'enquêtes détenues par l'équipe de recherche, que ce soit auprès de jeunes martiniquais en difficulté d'emploi et de mobilité, de jeunes en difficultés sociales et professionnelles et affectés par des problèmes de santé comme le VIH/Sida, ou plus généralement de public fragile face à l'insertion professionnelle, présentent les gages d'une connaissance de ce type de relations d'enquête spécifique, nécessaire pour approcher des publics fragiles et accéder aux données qualitatives en terrains hostiles (enquête sur les discriminations, auprès de publics migrants ou de publics bénéficiaire du RSA).

Les guides d'entretiens, selon les acteurs interrogés (jeunes, porteurs de projet, partenaires accompagnants) reprendront les différents objectifs de l'évaluation précisés dans le cahier des charges détaillés et suivront 4 axes de questionnements :

- l'analyse des actions expérimentées et leur caractère socialement innovant (à travers les entretiens auprès des porteurs de projets et les partenaires de l'expérimentation) ;
- les effets des actions sur la mobilité et l'employabilité des jeunes (à travers les entretiens auprès des 3 types d'acteurs : jeunes, porteur de projet et partenaire) ;
- la participation des jeunes à la définition des actions et à leur adaptation au fil de leur déroulement (à travers les entretiens auprès des jeunes) ;

- le vécu de l'accompagnement et le ressenti du jeune et leurs difficultés de mobilité et d'accès à l'emploi (à travers les entretiens auprès des jeunes) ;

Enfin, les différents corpus d'entretien feront l'objet d'une analyse de contenu afin d'en relever les éléments saillants et significatifs en termes de vécus et de ressentis permettant d'apprécier les effets des expérimentations selon les territoires étudiés sur le niveau d'employabilité des jeunes, de qualifier des zones de partenariat idéal-typiques d'un accompagnement à la mobilité et vers l'emploi réussi ou échoué et d'identifier les éléments innovants portés par les expérimentations ainsi que leur articulation avec l'existant.

CAHIER DES CHARGES DETAILLE		TACHES	QUANTITATIVES				QUALITATIVES			
		Méthode	Enquête statistique auprès des structures en contact avec les jeunes	Extranet à l'entrée du dispositif (y compris diagnostic mobilité)	Enquête statistique auprès des jeunes à six mois	Traitements économiques, avec variables contextuelles	Evaluation d'impact	Réunion d'information collective avec l'ensemble des porteurs	Entretiens semi-directifs auprès des jeunes	Entretiens approfondis auprès des porteurs d'action
		Champs	Exhaustif	Exhaustif à partir d'une date t	Echantillon représentatif		3 réunions nationales (début, fin)	40 entretiens, dans quatre territoires (4x10)	Exhaustif, 16 entretiens	12 entretiens (3x4)
(i) Les actions expérimentées										
1	De manière générale et pour chaque axe, de quelle(s) innovation(s) les actions ont-elles été porteuses ?									
2	Quelle place ont les jeunes dans la définition des actions expérimentées ? Les projets viennent-ils d'eux ?									
3	Quels ont été les obstacles à la mise en place de ces expérimentations ?									
(ii) Les effets sur la capacité de mobilité et l'employabilité des jeunes										
4	Quels sont les motifs de déplacement ? Y a-t-il des réponses différenciées selon la nature (motif de déplacement) et la temporalité (immédiats, ponctuels mais anticipés, durables) des besoins, voire le territoire où ces besoins sont identifiés ?									
5	Est-ce que les expérimentations reposant sur la création ou l'extension d'une plateforme de mobilité sociale permettent de « casser la distance » entre les jeunes en empêchement de mobilité et les dispositifs existants ?									
6	Est-ce que les jeunes peuvent contribuer à la réorientation des actions, une fois passée la phase de diagnostic et de mise en place des actions, si ces dernières ne sont pas suffisamment adaptées à leurs besoins ?									

7	Comment s'articulent les solutions proposées avec la capacité financière des jeunes ? Dans quelle mesure les aides financières attachées au droit commun de la mobilité sont-elles mobilisées dans le cadre des expérimentations ?									
8	Les solutions innovantes proposées sont-elles adaptées à la diversité des publics en empêchement de mobilité et à la diversité des territoires ?									
9	Quel est le profil des jeunes bénéficiaires des dispositifs ?									
10	Quels sont les critères pour qu'un jeune soit orienté vers une plateforme de mobilité sociale ou tout autre dispositif apportant une solution de mobilité ? Est-ce que les jeunes les plus éloignés de l'emploi sont également pris en charge selon les mêmes modalités ?									
11	Est-ce que les jeunes s'impliquent dans les actions qui leur sont préconisées dans le cadre du parcours de mobilité ? Si non, pourquoi ?									
12	Quelles actions visant l'acquisition de compétences sont les plus efficaces pour renforcer la capacité de mobilité des jeunes ?									
13	Comment évolue la capacité de mobilité des jeunes pris en charge tout au long de leur parcours d'insertion ? Comment impacte-t-elle l'employabilité des jeunes ? Est-ce que le renforcement de la capacité de mobilité des jeunes dans le cadre du parcours a des effets sur des aspects non cognitifs déterminants tant pour leur bien-être que pour leur recherche d'emploi (sentiment d'autonomie, motivation, estime de soi, confiance en l'avenir, etc.) ? Est-ce que le renforcement de la capacité de mobilité des jeunes dans le cadre du parcours les conduit à « élargir » leur recherche d'emploi ?									
14	Quelle est la valeur ajoutée du « volet mobilité » dans le dispositif de la Garantie Jeunes ?									
(iii) Les effets sur le maillage territorial et le réseau partenarial										
15	Comment s'articulent les solutions orientées vers les services de transport en commun avec les solutions alternatives de déplacement proposées dans le cadre des expérimentations ? Observe-t-on des dynamiques différentes selon les territoires ?									
16	Quelles coordinations des acteurs de la mobilité géographique donnent les meilleurs résultats ?									

17	Sur quels partenariats (locaux, régionaux / publics, privés / acteurs de la mobilité, acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi, etc.) reposent les actions de mobilité (selon qu'il s'agisse du diagnostic, de l'orientation ou de la prise en charge) ? Dans quelle mesure les employeurs s'impliquent dans les actions de mobilité des expérimentations (financement, solutions alternatives, etc.) ?									
18	Les actions visent-elles le développement d'un volet social auprès des opérateurs « classiques » de mobilité ?									
19	Dans quelle mesure, les expérimentations ont renforcé la visibilité des porteurs de projet comme opérateur majeur de la politique de mobilité des départements ?									
	(iv) Les effets sur les pratiques des professionnels de l'accompagnement									
20	Qui sont les prescripteurs des actions de mobilité auprès des jeunes en insertion ou en emploi (missions locales, établissements de formation, collectivités locales, employeurs, associations, etc.) ?									
21	Quels sont les outils de diagnostic/d'orientation utilisés ? Qui les a conçus ? Qui les utilise ? Y a-t-il un socle commun pour définir le degré d'autonomie / de mobilité des jeunes ? Y a-t-il un travail partenarial pour établir le diagnostic et les préconisations en termes de solution de mobilité et d'accompagnement ? Qui y est associé ?									
22	Où ont lieu les phases de diagnostic, de suivi et de bilan et les actions de mobilité ? Est-ce que ces lieux sont adaptés pour toucher le plus grand nombre de jeunes éligibles aux dispositifs ?									
23	Comment sont traités les freins à la mobilité des jeunes non pris en charge par les dispositifs expérimentés ?									
24	Quelles coordinations des acteurs de la mobilité géographique et de ceux de la formation, de l'insertion ou de l'emploi donnent les meilleurs résultats ?									
25	Quelles sont les différences dans les modalités de l'accompagnement vers l'emploi des jeunes (forme, coût, temps passé, difficulté, etc.) proposé dans le cadre de l'expérimentation ?									

26	Est-ce qu'un même référent prend en charge le volet mobilité et les autres aspects du parcours d'accompagnement vers l'emploi ? Les conseillers en insertion des missions locales ont-ils développé de nouvelles compétences leur permettant d'internaliser les phases de diagnostic et d'orientation ?									
27	Quelles sont les formes d'accompagnement les plus efficaces notamment au regard des coûts directs des actions ?									
(v) Le transfert des pratiques expérimentées										
28	Dans quelle mesure les modalités et stratégies mises en place par les expérimentateurs pourront-elles permettre la pérennisation et la capitalisation des actions expérimentées, afin de rendre possible leur inscription dans la durée au sein des territoires ?									
29	Dans quelle mesure les expérimentations préfigurent-elles des pratiques innovantes en termes de modèle économique (développement de prestations tarifées au secteur privé pour leurs collaborateurs en difficulté de mobilité, par exemple) ?									
30	L'évaluation sera l'occasion d'échanger avec les acteurs des différents projets pour engager une démarche réflexive et comparative, afin de faciliter l'émergence des conditions de mise en oeuvre, de succès et d'essaimage des initiatives soutenues.									
31	Il est par ailleurs essentiel que l'évaluation prenne en compte les avis des jeunes sur les actions menées. Les offres d'évaluation devront veiller à proposer un protocole d'enquête avec une couverture suffisante du terrain pour recueillir la parole des jeunes bénéficiaires. Comme indiqué dans les questions évaluatives sur les effets des actions sur la capacité de mobilité des jeunes, l'évaluateur veillera à enquêter des jeunes bénéficiaires des actions et des jeunes non bénéficiaires afin d'interroger la pertinence et la couverture des solutions proposées au regard des besoins exprimés par les jeunes sur les territoires.									

g) Echanges préalables avec les porteurs sur le contenu du protocole d'évaluation

Ce protocole d'évaluation a été défini au premier semestre 2015 dans le cadre de la conception de la réponse à l'appel à projet du FEJ. Il a fait l'objet d'ajustements suite aux échanges qui ont lieu avec les porteurs de projet. La première étape de l'évaluation a en effet pris la forme d'un contact direct entre l'évaluateur et les expérimentateurs, qui a eu lieu entre le 31 juillet et le début du mois de septembre 2015, selon les disponibilités des expérimentateurs. Les échanges téléphoniques de l'évaluateur avec chaque expérimentateur ont été précédés systématiquement d'un échange du FEJ avec chaque expérimentateur. L'objet de ces échanges était à la fois de présenter globalement le protocole d'évaluation et en particulier les modalités du tirage au sort des jeunes, prévu dans l'évaluation quantitative.

En appui de la prise de contact de l'évaluateur avec chaque porteur de projet, une note a été rédigée à la demande des expérimentateurs pour décrire dans ces grandes lignes le protocole de l'évaluation. Elle a été diffusée début septembre à l'ensemble des expérimentateurs (elle figure en annexe 1).

La note indique qu'à l'entrée dans le dispositif, à partir du 1^{er} octobre 2015, chaque jeune remplit un questionnaire appelé dossier unique d'inscription (DUI). Ce dossier unique comporte des questions sur la situation sociale et économique du jeune et sur ses difficultés de mobilité. Il est accessible sur une plateforme extranet à l'aide d'un identifiant ou Login. Une version test du questionnaire a été diffusée auprès des porteurs et auprès du FEJ afin d'être testé. Le questionnaire a été amendé suite aux retours de cette phase de test. Les liens extranet et les Logins ont été communiqués par l'évaluateur aux porteurs de projet à la fin du mois de septembre.

Le dossier unique d'inscription est un questionnaire Baseline qui sera utilisé dans l'évaluation afin de décrire la population des bénéficiaires et de caractériser ses besoins de mobilité. L'annexe 2 donne un extrait du DUI. Ce questionnaire est passé par les personnes qui sont en contact avec les jeunes lors de l'entrée des jeunes dans les dispositifs d'aides à la mobilité. Il sera aussi utilisé par l'évaluateur pour constituer les groupes test et témoin par tirage au sort. Dans un délai de moins d'une semaine, l'évaluateur donne aux structures le résultat du tirage : **trois jeunes sur quatre ont accès au dispositif** et un jeune sur quatre n'a pas accès au programme (il appartiendra alors au « groupe témoin » et sera sur « liste d'attente » pour entrer dans le dispositif, pendant une période de six mois).

Il a donc été demandé aux expérimentateurs d'accueillir davantage de jeunes pendant la durée de la phase d'évaluation (par exemple, si un expérimentateur projette d'accueillir 300 jeunes, il lui est demandé d'en accueillir 400 dont 100 seront finalement sur liste d'attente). Il a été demandé aussi aux expérimentateurs d'informer les évaluateurs de toutes difficultés rencontrées à l'occasion de la montée en charge des expérimentations, en particulier les éléments susceptibles de perturber les flux d'entrées.

Les échanges directs de l'évaluateur avec chaque porteur de projet ont porté sur l'ensemble du protocole et sur la faisabilité du tirage au sort des jeunes. Un petit nombre de porteur a mis en avant des spécificités de leur projet pour ne pas effectuer de tirage au sort et par conséquent ne pas être considéré dans l'évaluation d'impact. Ils n'ont aucun contrôle sur le flux de jeunes qui entrent dans le dispositif parce que celui-ci est entièrement prescrit de l'extérieur par un donneur d'ordre, le plus souvent une mission locale. Le porteur de projet est un prestataire pour ce donneur d'ordre pour lequel il réalise des ateliers de mobilité qui sont souvent d'une durée courte (une demi-journée) et qui sont collectifs (une à plusieurs dizaines de jeunes). Il s'agit donc d'un traitement prescrit, peu intense et collectif. Dans ce cas de figure, non seulement le tirage au sort n'est pas réalisable (le porteur de projet doit ouvrir l'atelier au groupe de jeune qui lui a été prescrit, sans pouvoir distinguer tel ou tel), mais de plus l'évaluation d'impact a peu d'intérêt compte tenu du caractère très léger du traitement.

Il a donc été décidé de ne pas effectuer de tirage au sort dans ce cas de figure. Cette configuration concerne parfois la totalité des jeunes suivis par un porteur de projet, et alors ce porteur est en dehors de l'évaluation d'impact, parfois une partie seulement des jeunes traités. C'est le cas lorsque les porteurs sont dans le dispositif de la Garantie Jeune, qui implique des actions de formations collectives. Il a donc été décidé de ne pas considérer les jeunes dans la Garantie Jeune dans l'évaluation. Une question a été ajoutée à cette fin dans le questionnaire DUI afin de sortir du tirage au sort tous les jeunes en Garantie Jeune.

Pour autant, tous les porteurs de projet ont accepté de renseigner le DUI sur l'extranet, qu'ils soient concernés par le tirage au sort ou non. Tous les jeunes qui rentrent dans les dispositifs d'aide à la mobilité financés par le FEJ doivent donc remplir ce questionnaire depuis le 1^{er} octobre.

4. Références citées

Becker Howard S., 2009a, *Comment parler de la société. Artistes, écrivains, chercheurs et représentations sociales*, Paris, La Découverte.

Becker Howard S., 2009b, « A la recherche des règles de la recherche qualitative », *laviedesidee.fr*, 30 avril 2009.

Becker Howard S., 2002, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte (1998).

Cervera Melaine, 2013, *L'accompagnement associatif vers l'emploi. Le cas des Personnes vivant avec le VIH*, Thèse de doctorat, Sciences économiques, Université Paris-Est.

Fougère Denis, « Les méthodes économétriques d'évaluation », *Revue française des affaires sociales* 1/ 2010 (n° 1-2), p. 105-128.

Gaertner W., Schokkaert E. (2012) *Empirical Social Choice. Questionnaire-Experimental Studies on Distributive Justice*. Cambridge University Press.

Kain, John F. (1968). "Housing Segregation, Negro Employment, and Metropolitan Decentralization". *Quarterly Journal of Economics* **82** (2): 175–197

Kaufmann Jean-Claude, 1996, *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan.

Lavile Jean-Louis, 2010, *Politique de l'association*, Paris, Seuil.

Le Gallo Julie, Yannick L'Horty, Pascale Petit (2015). « Does subsidising young people to learn to drive promote social inclusion? Evidence from a large controlled experiment in France », *TEPP Working paper*, N° 14-15.

L'Horty Yannick, Pascale Petit. « Evaluation aléatoire et expérimentations sociales ». *Revue Française d'Economie*, VOL XXVI, juillet 2011, pp 13-48.

Tovar E. (2014) L'avis du bien-portant doit-il plus compter que celui du malade pour décider de la distribution des soins de santé ? Un examen par les théories de la justice sociale. *Tribunes de la Santé* (mars) : 61-74.

II. COMPOSITION ET REFERENCES DE L'EQUIPE

L'évaluateur unique, retenu par le FEJ après appel d'offre, est la fédération « Travail, Emploi et Politiques Publiques » du CNRS (www.tepp.eu), hébergée par l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM). Cette unité de recherche qui réunit neuf laboratoires de recherche universitaires a d'ores et déjà mené à bien l'[évaluation quantitative du programme « 10 000 permis pour réussir »](#)³ qui a été expérimenté sous l'égide du FEJ entre 2009 et 2012. TEPP est également évaluateur depuis 2013 du dispositif « Mobil Emploi Service », qui est une plateforme de mobilité déployée en partenariat avec la Mission locale de l'espace sud martiniquais. L'équipe d'évaluation est conduite par Yannick L'Horty, professeur à l'UPEM et directeur de la fédération TEPP.

Cette évaluation associe des chercheurs membres de la fédération de recherche TEPP du CNRS avec un groupe de chercheurs issus d'un nouveau laboratoire inter-disciplinaire, le LIPHA. L'établissement gestionnaire du projet sera l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée. Nous nous appuierons en outre sur des prestataires extérieurs pour la mise en place de l'extranet à l'entrée dans le dispositif d'évaluation, pour réaliser l'enquête statistique de suivi auprès des jeunes et pour préparer les bases de données en amont de l'évaluation. Nous présentons ci-après TEPP et le LIPHA avant de décrire les références des chercheurs qui composent notre équipe.

1) Présentation de TEPP-CNRS

La fédération TEPP du CNRS est une fédération pluridisciplinaire de recherche sur le travail et l'emploi et elle est aussi l'un des principaux opérateurs d'évaluation de politiques publiques en France. Elle réunit 7 équipes de recherche dans 8 universités :

- l'ERUDITE, « Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Individuelles en lien avec la Théorie Economique », équipe d'accueil n° 437, Université Paris-Est Créteil et Université Paris-Est Marne-la-Vallée ;
- le CREM, « Centre de Recherche en Economie et en Gestion », UMR CNRS n°6211, Université de Rennes 1 et Université de Caen Basse-Normandie.
- le Centre Pierre Naville, équipe d'accueil n°2543, Université d'Evry Val d'Essonne ;
- l'EPEE, « Centre d'Etude des Politiques Economiques de l'Université d'Evry Val d'Essonne », équipe d'accueil n° 2177, Université d'Evry Val d'Essonne ;

³ Au-delà du [rapport final d'évaluation](#) publié par le FEJ, l'évaluation des 10 000 permis a fait l'objet d'un [chapitre](#) dans l'ouvrage collectif sur les expérimentations sociales intitulé *Expérimenter pour transformer les politiques publiques, Les enseignements de dix évaluations du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse* publié par La Documentation Française (« Les effets inattendus des aides au permis de conduire », pp 135-148). Un [article scientifique](#) rédigé en anglais est en cours de soumission dans une revue internationale.

- l'ERMES « Equipe de Recherche sur les Marchés, l'Emploi et la Simulation », Equipe d'Accueil Conventiionnée n°7181, Université Panthéon-Assas (Paris II) Sorbonne Universités ; remplacée à compter du 1 er janvier 2014 par le « Centre de Recherche Economie et Droit » (numéro d'EA en attente).
- le GAINS, « Groupe d'Analyse des Itinéraires et des Niveaux Salariaux », équipe d'accueil n°2167, Université du Maine.
- Et, depuis janvier 2014, le LEMNA, « Laboratoire d'Economie et de Management de Nantes Atlantique », équipe d'accueil n°4262, Université de Nantes

La FR TEPP a été labellisée une première fois par le CNRS de 2008 à 2011 (FR 3126) et a été recréé à compter de janvier 2012 (FR 3435) avec de nouveaux partenaires et l'UPEM, qui l'héberge, est devenue son nouvel établissement principal. La fédération TEPP accueille également parmi ses membres des chercheurs du Centre d'Etudes de l'Emploi, qui ont souhaité maintenir leur affiliation à titre individuel après la décision institutionnelle de la direction du Centre de ne plus faire partie de la fédération.

Le projet de TEPP est de répondre à la demande d'évaluation d'impact à l'aide de technologies avancées combinant modélisation théorique, expériences contrôlées et évaluation qualitative. C'est pourquoi elle réunit principalement des économistes, mais aussi des sociologues et des gestionnaires. Elle rassemble 140 enseignants chercheurs et 110 doctorants et post-doctorants, issus de 7 laboratoires dans 8 universités. TEPP est structurée autour de 20 programmes de recherche de dimension fédérative, au sens où ils impliquent des chercheurs appartenant à plusieurs équipes membres de la fédération. Parmi ces programmes, cinq s'appuient sur des équipements de recherche qui sont physiquement localisés sur une plateforme de recherche baptisée CELESTE, localisée à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée qui est l'établissement principal de la fédération. TEPP porte des réponses à des appels à projets de recherche d'envergure tels que l'évaluation des « 10 000 permis de conduire pour réussir », qui est l'une des plus grandes expérimentations contrôlées réalisée en France, ou la réponse à l'appel DIM de la région Ile-de-France pour la période 2012-2015.

TEPP organise chaque année plusieurs manifestations scientifiques nationales et internationales sur des thématiques variées qui débouchent sur des publications sous forme de numéros spéciaux de revues classées par le CNRS et d'ouvrages collectifs. Elle organise aussi chaque hiver l'école thématique du CNRS sur l'évaluation des politiques publiques qui réunit les meilleurs spécialistes de ce champ de recherche au Centre Paul Langevin situé à Aussois. Elle est éditrice de la collection *TEPP working papers* référencée par les moteurs de recherches internationaux, notamment IDEAS et HAL-SHS, et d'une collection de rapports de recherche rédigée en français. La logique d'ensemble est de produire du bien public qui soit utile à la recherche, à son financement, et qui nourrisse l'activité des équipes membres de TEPP.

TEPP est une structure légère entièrement dédiée à la réalisation d'opérations collectives qui s'inscrivent dans son projet scientifique. Elle réalise des opérations de recherche multi-

équipes, organise des manifestations scientifiques et investit dans la production de ressources utiles à l'ensemble de ses membres. La logique sous-jacente est de fédérer un ensemble de compétences complémentaires permettant de réaliser des recherches d'excellent niveau sur un champ dont l'enjeu politique et social est important et où il n'existe pour autant aucun pôle français de grande dimension. La fédération TEPP réunit toutes les compétences de l'évaluation des politiques publiques : les techniques qualitatives et sociologiques (Centre Pierre Naville, chercheurs du CEE) ; les méthodes quantitatives en économie, de la modélisation et des analyses théoriques, à la microéconométrie de l'évaluation, en passant par les méthodes de calibrations, de simulations, et d'expérimentation randomisée (CREM, CRED, EPEE, GAINS et ERUDITE) ; la conception d'enquêtes statistiques de dimension nationale (ERUDITE, chercheurs du CEE).

2) Présentation du Lipha

Le laboratoire inter-disciplinaire d'étude du politique Hannah Arendt - Université Paris-Est (LIPHA, EA 4388-4118) est un nouveau laboratoire issu de la fusion entre le Largotec (créé à l'UPEC en 2003) et « Espaces Éthiques et Politiques » (créé à l'UPEM en 1992). Reconnu comme équipe d'accueil par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Lipha est un laboratoire pluri-disciplinaire dont les chercheurs s'intéressent en particulier à l'évolution de la gouvernance des différents champs de la vie sociale et des différents niveaux territoriaux. Il réunit 35 enseignants chercheurs spécialisés dans six disciplines (la science politique, la philosophie, le droit, l'économie, la sociologie, les sciences de l'éducation et la gestion) tous attachés à pratiquer l'interdisciplinarité. Le LIPHA compte en outre 74 doctorants.

Placé sous la double tutelle de l'UPEC et de l'UPEM, le Lipha Paris Est développe un travail interdisciplinaire centré autour :

- d'un **axe fédérateur**, « **Gouvernementalité et globalisation** » qui interroge la transformation voire le déclin de la puissance publique et paradoxalement l'accroissement du contrôle social et des outils de gouvernement ;
- et de deux **thèmes complémentaires** :
 - le thème « **controverses éthiques et politiques** » qui articule les approches philosophiques et celles des sciences sociales (notamment économique, politique, juridique, sociologique) dans une démarche favorisant et valorisant l'interdisciplinarité,
 - le thème « **gouvernance multiniveaux et action publique** » qui aborde différents objets d'étude : la gouvernance multiniveaux multiforme (territoires, instruments, acteurs), la gouvernance de l'environnement dans la globalisation, la gouvernance multiniveaux de l'emploi et des relations formation/emploi sans que la liste ne soit limitative.

Le Lipha mènera à bien une partie des enquêtes sociologiques, notamment sur l'étude des partenariats entre acteurs.

3) Références et CV des chercheurs

a) Chercheurs membres ou associés à TEPP

Mathieu BUNEL

Traitements économétrique , évaluation quantitative

Mathieu Bunel a soutenu en 2002 une thèse de doctorat à l'Université Lyon 2 intitulée « Évaluation des stratégies des salariés et des firmes à l'égard des expériences françaises de réduction du temps de travail ». Il est Maître de Conférences depuis 2004. Il a travaillé au préalable comme chargé d'étude au sein du Ministère du travail (DARES) et il également été chercheur associé au Centre d'études de l'emploi.

Il est depuis septembre 2014 Maître de Conférences à l'Université de Bourgogne et membre du laboratoire d'économie de Dijon (Lédi-UMR 6307) ainsi que de la Fédération de recherche Travail emploi et politique publique (TEPP-FR 3125). Ses travaux portent sur l'économie du travail appliquée, l'évaluation des politiques publiques sur l'emploi et l'économétrie appliquée.

Il a publié des articles scientifiques et des rapports portant sur l'évaluation des politiques de réduction du temps de travail, d'allègements généraux et sectoriels de cotisations sociales, sur les inégalités salariales dans la fonction publique et sur les discriminations liées à la localisation géographique.

Il a enfin travaillé sur l'impact de l'accessibilité à l'emploi sur le retour à l'emploi et sur un modèle de simulation de politique publique visant à favoriser l'accès à l'emploi dans la région Ile-de-France puis dans l'agglomération lyonnaise.

Publication en lien avec le projet

Bunel M., Petit P. et Y L'Horty (2015), « Discrimination based on place of residence and access to employment », *Urban Studies*, *forthcoming*.

Bunel M., E. Ene, Y L'Horty, et Petit P., (2015), « Effets de quartier, effet de département : discrimination liée au lieu de résidence et accès à l'emploi », *Revue économique*, *à paraître*.

Bunel M. et E. Tovar (2015), *Crise économique, durée du chômage et accès local à l'emploi : éléments d'analyse et pistes d'actions de politique publique locale*, Rapport de recherche TEPP.,

Bunel M. et E. Tovar, (2015), « Crise économique, durée du chômage et accès à l'emploi », *l'Observatoire partenarial lyonnais en économie : Emploi-insertion-cohésion sociale*, décembre 2014. www.opale-lyon.com

Bunel M. et E. Tovar (2014), « Key Issues in Local Accessibility Measurement: Different Models Mean Different Results », *Urban Studies*, 51(6), p. 1322-1338.

Bunel M., E. Ene, Y. L'Horty et P. Petit, (2013), *Effets de quartier, discrimination territoriale et accès à l'emploi : les enseignements d'un testing*, rapport pour le SG CIV et rapport de recherche TEPP #2013-06.

Bunel M. et E. Tovar (2013), *Simuler les politiques locales favorisant l'accessibilité à l'emploi*, Working paper CREM, November- WP 2013-38

Melaine CERVERA

Evaluation qualitative

Melaine Cervera est Ingénieur de Recherche à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée et est responsable des études qualitatives à la plate-forme de recherche CELESTE de la Fédération de Recherche TEPP-CNRS (FR 3435). Ses domaines de recherche concernent la socio-économie et la sociologie des associations, la socio-économie de l'accompagnement et l'économie sociale et solidaire.

Après une thèse de doctorat en sciences économiques à l'université Paris-Est (2013), dont l'objet est l'accompagnement associatif vers l'emploi des personnes séropositives, il mène depuis lors avec l'équipe de TEPP des recherches concernant la vulnérabilité sociale, les publics fragiles en difficultés sociales et professionnelles et la participation des publics aux politiques publiques. Ses compétences se situent dans l'approche concrète des publics éloignés de l'emploi à travers des dispositifs d'enquêtes qualitatives de grande ampleur, mobilisant l'observation participante, les entretiens individuels ou collectifs et les focus group.

Publications en lien avec le projet

Cervera M., 2013, « Associations et action publique : le cas des parcours d'accès à l'emploi des personnes vivant avec le VIH », in H. DEFALVARD, Y. L'HORTY, F. LEGENDRE, Narcy M., (dir.), *Les nouvelles frontières de l'économie sociale et solidaire*, 33ème Journées de l'Association d'Economie Sociale, Presses Universitaires de Louvain, septembre, pp.329-346.

Cervera M., 2012, « L'engagement en tension : associations et accès à l'emploi des personnes vivant avec le VIH » in BUREAU M-C., SAINSAULIEU I. (éds.), *Reconfigurations de l'Etat social en pratique*, col. Le regard sociologique, Presses universitaires du Septentrion, Lille, pp.313-325.

Cervera M., Defalvard H., 2009, « Accompagnement dans et vers l'emploi : profits et pertes dans les structures d'insertion par l'activité économique », *Travail et Emploi*, n°119, juillet-septembre, pp. 51-62.

Yannick L'HORTY

Coordination, enquêtes, évaluation quantitative

Yannick L'Horty est professeur d'économie à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée et directeur de la fédération de recherche du CNRS « Travail, Emploi et Politiques Publiques » qui regroupe 7 laboratoires et 150 chercheurs en Economie, Sociologie et Gestion. Ses domaines de recherche sont l'économie du travail, l'économie de la protection sociale et l'évaluation des politiques publiques. Il est l'auteur de 200 publications, dont 75 articles dans des revues scientifiques référencées par le CNRS, 9 ouvrages et 35 chapitres d'ouvrage.

Ancien élève de l'école Normale Supérieure de Cachan, Yannick L'Horty est docteur en économie de l'Université Paris I et professeur agrégé de Sciences sociales. Il a travaillé dix ans dans l'administration économique (INSEE, Direction de la Prévision et CERC) avant de devenir professeur des Universités. Il rejoint l'Université d'Evry Val d'Essonne en 1999, puis l'Université Paris-Est Marne la Vallée depuis septembre 2010 où est également localisé le siège de la fédération de recherche TEPP et sa plateforme de recherche CELESTE. Il y dirige le master d'Economie Appliquée.

Il préside le comité d'évaluation des territoires d'excellence pour le Ministère des droits des femmes et est membre du conseil scientifique de la Garantie Jeune, pour le compte du Ministère du travail. Il est également membre du bureau du DIM Genre, Inégalités, Discriminations de la Région Ile-de-France et du comité de direction de l'Alliance de Recherche sur les Discriminations. Il fait partie du conseil scientifique de la Revue *Economie et Statistique*, du comité de rédaction de la *Revue Française d'Economie* et est membre nommé du Conseil National de l'Information Statistique. Il a été membre du conseil scientifique du fonds d'expérimentation pour la jeunesse, du comité national d'évaluation du RSA, de la Commission des comptes de la Santé et du comité directeur de l'Association Française de Sciences économiques.

Publications en lien avec le projet

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty et Pascale Petit. « Discrimination based on place of residence and access to employment ». *Urban Studies*, Prepublished January 8, 2015 doi:10.1177/0042098014563470

Jekaterina Dmitrijeva, Florent fremigacci et Yannick L'Horty « Le paradoxe des nouvelles politiques d'insertion ». *Revue d'Economie Politique*, à paraître 2015

Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty et Pascale Petit « L'accompagnement des collégiens dans leur recherche de stage : une evaluation expérimentale », *Education et Formations*, n°81, janvier 2012.

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit. « L'accès à l'emploi après un CAP ou un baccalauréat professionnel : une évaluation expérimentale dans deux secteurs d'activité », *Revue d'économie Politique*, vol 123, 2013/3, pp 353-375.

Frédéric Gavrel, Nathalie Georges, Yannick L'Horty et Isabelle Lebon « Inadéquation des qualifications et fracture spatiale ». *Economie et Prévision*, à paraître 2015

Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Florent Sari. « Comment réduire la fracture spatiale ? Une application en Île-de-France », *Economie et Prévision*, à paraître 2015

Julie Le Gallo, Yannick L'Horty, Pascale Petit (2015). « Does subsidising young people to learn to drive promote social inclusion? Evidence from a large controlled experiment in France », *TEPP Working paper*, N° 14-15.

Yannick L'Horty. « Les effets inattendus des aides au permis de conduire », In *Expérimenter pour transformer les politiques publiques, Les enseignements de dix évaluations du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse*, La Documentation Française, 2014, pp 135-148.

Loïc du Parquet, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit et Florent Sari. « Mobilité et accès à l'emploi », *Revue Française d'Economie*, VOL XXVI, n°4, avril 2012, pp33-56.

Julie LE GALLO

Traitements économétriques , évaluation quantitative

Julie Le Gallo est professeur d'économie et d'économétrie à l'Université de Franche-Comté et membre du Centre de Recherche sur les Stratégies Economiques (CRESE). Ses domaines de recherche sont l'économie des territoires, l'économétrie spatiale et l'évaluation des politiques publiques territorialisées. Elle est l'auteur de 60 publications, dont 50 articles dans des revues scientifiques référencées par le CNRS, 1 ouvrage et 16 chapitres d'ouvrage. Elle a également coordonné 7 numéros spéciaux de revues référencées.

Julie Le Gallo est docteur en économie de l'Université de Bourgogne. Elle a ensuite réalisé un post-doctorat d'un an à l'University of Illinois at Urbana-Champaign (Etats-Unis) et a rejoint l'Université de Bordeaux IV en tant que maître de conférence en 2003. Elle est professeur des Universités depuis 2006 après avoir réussi le premier concours d'agrégation de l'Enseignement Supérieur en Sciences Economiques et a alors rejoint l'Université de Franche-Comté. Elle y dirige la spécialité Chargé d'Etudes Economiques.

Elle est co-éditeur de deux revues scientifiques à comité de lecture (*Revue d'Economie Régionale et Urbaine* et *Spatial Economic Analysis*) et est membre du comité éditorial de 7 autres revues. Elle a également réalisé de nombreuses expertises pour les agences de recherche en France (ANR) et en Europe (ERC, ESF, ESRC) et pour l'HCERES (ex-AERES). Elle a été membre du CNU, 5^{ème} section, entre 2007 et 2010. Elle est *fellow* élu de la *Spatial Econometrics Association*.

Publications en lien avec le projet

Francisco Lopez, Coro Chasco, Julie Le Gallo (2015). « Exploring Scan methods to test spatial structure with an application to housing prices in Madrid », *Papers in Regional Science*, à paraître 2015

Julie Le Gallo, Jan Mut (2015). « Autocorrélation spatiale et erreurs de mesure : quelles interactions ? », *Région et Développement*, à paraître 2015

Julie Le Gallo, Yannick L'Horty, Pascale Petit (2015). « Does subsidising young people to learn to drive promote social inclusion? Evidence from a large controlled experiment in France », *TEPP Working paper*, N° 14-15.

Julie Le Gallo, Antonio Paez (2014). « Using synthetic variables in instrumental variable estimation of spatial series models », *Environment and Planning A*, 45, 9, 2227-2242.

Julie Le Gallo, Bernard Fingleton (2012). « Autocorrélation spatiale et endogénéité : quelle utilité pour le modèle de Durbin ? », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 2012-01, 3-18.

Julie Le Gallo, Bernard Fingleton (2012). « Measurement errors in a spatial context », *Regional Science and Urban Economics*, 42, 114-125.

Julie Le Gallo, Bernard Fingleton (2008). « Estimating spatial models with endogenous variables, a spatial lag and spatially dependent disturbances : finite sample properties », *Papers in Regional Science*, 87, 319-339.

Julie Le Gallo, Bernard Fingleton (2007). « Finite sample properties of estimators of spatial models with autoregressive, or moving average, disturbances and system feedback », *Annals of Economics and Statistics*, 87-88, 39-62.

Pascale PETIT

Enquêtes, évaluation quantitative

Née en 1977, Pascale Petit a effectué son doctorat de Sciences Economiques à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, sous la direction de Pierre Cahuc, sur le thème de l'évaluation de la discrimination à l'encontre des femmes sur le marché du travail. Elle a travaillé à la DARES en tant que chargée d'études sur la discrimination et les inégalités. En 2007, elle devient maître de conférences à l'Université d'Evry Val d'Essonne avant de rejoindre l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée en 2013. Ses travaux de recherche portent sur l'évaluation de la discrimination salariale sur données d'enquête et la discrimination à l'embauche sur données expérimentales de testing. Plusieurs dimensions sont examinées : le sexe, l'origine, le lieu de résidence, la mobilité affichée et leurs effets croisés. Depuis 2008, elle est directrice adjointe du Centre d'Etudes Localisées Economiques et Statistiques sur les Trajectoires d'Emploi (CELESTE) et responsable du Programme GEODE (Groupe d'Evaluation des Origines des Discriminations à l'Embauche).

Publications en lien avec le projet

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty et Pascale Petit. « Discrimination based on place of residence and access to employment ». *Urban Studies*, Prepublished January 8, 2015 doi:10.1177/0042098014563470

Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty et Pascale Petit « L'accompagnement des collégiens dans leur recherche de stage : une évaluation expérimentale », *Education et Formations*, n°81, janvier 2012.

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit. « L'accès à l'emploi après un CAP ou un baccalauréat professionnel : une évaluation expérimentale dans deux secteurs d'activité », *Revue d'économie Politique*, vol 123, 2013/3, pp 353-375.

Julie Le Gallo, Yannick L'Horty, Pascale Petit (2015). « Does subsidising young people to learn to drive promote social inclusion? Evidence from a large controlled experiment in France », *TEPP Working paper*, N° 14-15.

Loïc du Parquet, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit et Florent Sari. « Mobilité et accès à l'emploi », *Revue Française d'Economie*, VOL XXVI, n°4, avril 2012, pp33-56.

Elisabeth TOVAR

Enquêtes, évaluation quantitative

Elisabeth Tovar a soutenu en 2008 une thèse de doctorat à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales intitulée « *La ségrégation urbaine : représentation économique et évaluation éthique. Une application à l'Île-de-France des années 1990* ». Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, elle est Maître de conférences à l'Université Paris-Ouest Nanterre La Défense et chercheure au laboratoire CNRS EconomiX (UMR 7235) depuis 2009. Elle a également été chercheure associée au Centre d'Etudes de l'Emploi.

Ses domaines de recherche sont l'économie urbaine (ségrégation urbaine, indicateurs de bien-être local), l'économie normative (théories de la justice sociale, mesure de la pauvreté) et l'économie du travail (accessibilité à l'emploi). Elle a codirigé un numéro spécial "Ségrégation urbaine et accès à l'emploi" de la Revue d'Economie Régionale et Urbaine (2009) et a publié des articles scientifiques et des rapports portant sur la mesure de la ségrégation et de la pauvreté dans un contexte urbain. En particulier, ses travaux portent sur l'évaluation d'un bien-être individuel « capabiliste », c'est-à-dire où l'accent est mis, au-delà de la mesure du niveau de vie des personnes, sur la valorisation de leurs opportunités et de leur autonomie. Elle a également travaillé sur l'impact de l'accessibilité à l'emploi sur le retour à l'emploi et sur un modèle de simulation de politique publique visant à favoriser l'accès à l'emploi dans la région Ile-de-France puis dans l'agglomération lyonnaise.

Publications en lien avec le projet

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar (2015) Crise économique, durée du chômage et accès local à l'emploi : éléments d'analyse et pistes d'actions de politique publique locale, *Rapport de recherche TEPP*.

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar (2015) « Crise économique, durée du chômage et accès à l'emploi », *Observatoire partenarial lyonnais en économie : Emploi-insertion-cohésion sociale*, décembre 2014. www.opale-lyon.com

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar (2014) Key Issues in Local Job Accessibility Measurement: Different Models Mean Different Results, *Urban Studies* 51 (6) : 1322-1338

Elisabeth Tovar (2014) L'avis du bien-portant doit-il plus compter que celui du malade pour décider de la distribution des soins de santé ? Un examen par les théories de la justice sociale. *Pour une élaboration démocratique des priorités de santé, Tribunes de la Santé*, mars 2014

Elisabeth Tovar et Lise Bourdeau-Lepage (2013) Well-being Disparities within the Paris Region: A Capabilist Spatialised Outlook. *Urban Studies* 50 (8) 1575-1591

Elisabeth Tovar (2011) "Comment mesurer la ségrégation urbaine ? Une contribution économique", *European Journal of Geography* (Cybergeo), [\[En ligne\]](#), Espace, Société, Territoire, article n°548

Manon Dos Santos, Yannick L'Horty et Elisabeth Tovar (2010) "Ségrégation urbaine et accès à l'emploi. Une introduction", *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°2010-1, pp. 4-25.

b) Chercheurs membres du LIPHA

Dominique GLAYMANN

Evaluation qualitative

Dominique Glaymann est maître de conférences HDR en sociologie à l'Université Paris Est Créteil, il est directeur du LIPHA Paris Est (EA 4688). Ses recherches portent sur le fonctionnement et les mutations du système d'emploi, il a notamment travaillé sur la précarisation de l'emploi, sur l'intérim, sur les stages, sur les modalités d'insertion professionnelle des jeunes, sur les relations formation/emploi et sur les transitions professionnelles. Il a publié et contribué à une quinzaine d'ouvrages et a signé de nombreux articles et communications.

Il a coordonné le comité d'organisation du colloque international : « *Les stages et leur gouvernance en débat, Regards croisés sur les enjeux, les pratiques et les stratégies* » (17-18 juin 2010, UPEC) et il est l'un des responsables du Réseau d'études sur la gouvernance des stages (RESTAG) qu'il a contribué à créer en 2010. Il a participé au comité de pilotage de la recherche *Internstage* : « *Stages, comment les encadrer ?* » commanditée par la Commission européenne (DG « emploi et affaires sociales », 2013-2014). Il a coordonné une enquête sur le tutorat des stagiaires dans les entreprises « *Le tutorat des stagiaires : le rôle des cadres en mutation ?* » dans le cadre d'un contrat de recherche entre son laboratoire et l'APEC (2012-2014)

Il est membre du bureau du réseau thématique « Travail, organisations, emploi » de l'Association Française de Sociologie, du comité de lecture de la revue *La nouvelle revue du travail*, du comité de rédaction de la revue *L'homme et la société*. Il siège au groupe de travail du CNIS (Conseil national de l'information statistique) « La diversité des formes d'emploi à l'épreuve de la statistique ».

Il dirige plusieurs thèses de sociologie dont une sur les implications socio-économiques des stages dans l'enseignement supérieur et une étudiant l'impact sur les territoires de la régionalisation des compétences de formation et d'accompagnement pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

Publications en lien avec le projet

« Quels sont les effets de l'inflation des stages dans l'enseignement supérieur ? », *Formation et emploi*, n°129, mars 2015. 7-24

« Le stage dans l'enseignement supérieur, un dispositif riche de promesses difficiles à tenir », *Les Cahiers du CERFEE*, n°35, avril 2014, <http://edso.revues.org/714>

« Une innovation dans l'usage du stage comme outil pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ». (2014). In J.-P. Durand, F. Moatty, G. Tiffon (Dir.). *Travail et Innovation : Innovation dans le travail et travail d'innovation*. Toulouse : Octarès. 139-150.

« L'intérim » et « La précarité ». (2014). In P. Zawieja, F. Guarnieri (Dir.). *Dictionnaire des risques psycho-sociaux*. Paris : Seuil.

« La théorie des carrières nomades : quels apports à la compréhension de la trajectoire professionnelle des intérimaires ? » (2013). Avec F. Grima, in F. Dany, L. Pihel, A. Roger (Dir.). *La gestion des carrières. Populations et contextes*. Paris : Vuibert ("AGRH"). 153-174.

« L'incertaine relation stage insertion professionnelle ». (2012). In N. Richez-Battesti, F. Petrella, P. Gianfaldoni (Dir.). *Travail, organisations et politiques publiques : quelle soutenabilité à l'heure de la mondialisation ? Cahiers du CIRTES*, hors-série n°2, UCL. Louvain-la-neuve : Presses universitaires de Louvain. 423-439.

Les stages, une réponse pertinente aux défis de la professionnalisation des études supérieures ? (2012). Avec B. Barbusse, in E. Quenson, S. Coursaget (Dir.) *La professionnalisation de l'enseignement supérieur, de la volonté politique aux formes concrètes*. Toulouse : Octarès ("Le travail en débat"). 75-88

« Faire face à un déclassement social : le cas des jeunes diplômés précaires prisonniers des stages », avec F. Grima. (2010). *Management et avenir*, 36, juillet 2010. 146-165.

L'Intérim (2007), La Découverte, collection « Repères »

La Vie en intérim (2005), Fayard

Yves DE CURRAIZE

Enquêtes, Evaluation qualitative

Yves de Curraize est Maître de conférences en économie à l'Université de Paris Est Créteil. Docteur en sciences économiques et agrégé de sciences économiques et sociales, il a été chargé de recherche et de formation à l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP) puis professeur agrégé (PRAG) à l'Université de Paris Descartes. En 2013 il devient Maître de conférences et rejoint le Largotec, actuel Liphia. Yves de Curraize est aussi membre du comité de rédaction de la revue *Agora débats / jeunesses*.

Sa thèse, intitulée « Les déterminants de l'offre de travail des mères de jeunes enfants. Une application à travers deux expériences naturelles », a été soutenue en 2010 à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Ses travaux, relevant de l'économie du travail appliquée, portent sur l'activité des mères de jeunes enfants et sur la sensibilité de leur offre de travail aux politiques fiscales et sociales.

Publications en lien avec le projet

De Curraize Y. et Périvier H. (2010): « L'Allocation de Parent Isolé a-t-elle favorisé l'inactivité des femmes ? », *Economie et Statistique* n° 429-430.

De Curraize Y. et Lebon F. (2008) « Les trajectoires d'emploi des animateurs socioculturels », *Document de travail INJEP*.

De Curraize Y. et Hugounenq R. (2004) : « Inégalités de salaires entre femmes et hommes et discrimination », *Revue de l'OFCE* n°90.

Christelle L. GARROUSTE

Enquêtes, évaluation quantitative

Christelle L. Garrouste est Maître de Conférences en Economie à l'Université de Paris-Est Créteil et membre du Laboratoire d'Etudes du Politique Hanna Arendt (LIPHA) et chercheur associée du Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO). Ses domaines de recherche sont l'économie du travail, l'économie de l'éducation et l'économétrie des données qualitatives. Elle est l'auteur d'une trentaine de publications, dont 7 publications dans des revues internationales à comité de lecture, parmi lesquels 4 sont référencées dans l'AERES, 3 ouvrages, 9 chapitres d'ouvrage et 13 documents de travail avec ISBN/ISSN.

Christelle L. Garrouste est docteur en économie de l'éducation de l'Université de Stockholm (Suède) et a soutenu sa thèse sur les causes et les conséquences économiques du choix des politiques de langues d'enseignement dans un contexte postcolonial, sous la direction de Henry Levin au National Center for the Study of Policy Evaluation (NCSPE) de l'Université de Columbia (New York, USA). Elle a ensuite décroché une bourse de recherche postdoctorale Marie Curie de 9 mois, dans le cadre du projet européen sur l'analyse économique des politiques d'éducation, au centre de recherche économique Marco Fanno de l'Université de

Padoue (Italie). Ce post-doctorat a été suivi par un deuxième post-doctorat d'un an à l'Université de Padoue, dans l'équipe du projet SHARE (Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe – Enquête sur la Santé, le Vieillessement et les Retraites en Europe) avec pour mission le traitement des données sur l'emploi et le capital humain. Elle a ensuite obtenu une bourse de recherche européenne de 3 ans au Centre Communautaire de Recherche, dans l'unité d'économétrie appliquée, où elle a dirigé le projet de recherche sur l'employabilité des jeunes diplômés en Europe, avant d'intégrer en 2013 le Laboratoire d'Economie d'Orléans pour prendre en charge le projet CIPEGE (Centre International de Prospective de l'Emploi en Géosciences et Environnement) du Labex VOLTAIRE. Depuis septembre 2014, elle est maîtresse de conférences à l'Université de Paris-Est Créteil.

Christelle L. Garrouste est membre du comité de lecture de 6 revues internationales et a réalisé des expertises pour la Commission Européenne, l'UNESCO, l'Agence Suédoise de Développement International (SIDA) et l'OCDE. Elle a été sélectionnée par la revue américaine *Marquis' Who's Who in the World* pour la contribution internationale de ses travaux en économie du travail en 2013, 2014 et 2015 sur recommandation de pairs.

Publications en lien avec le projet

C. Garrouste et E. Courtial, 2015, L'Outil CIPEGE: Pour une Anticipation Stratégique des Besoins en "Compétences Vertes", dans *Revue Formation Emploi* (à paraître).

C. Garrouste, 2015, Girls and Science in France, *Education Economics* (à paraître).

C. Garrouste et E. Courtial, 2015, "Forecasting Employability in Earth Sciences: The CIPEGE Tool." In: *Interactions in Complex Systems*, Stéphane Cordier, Nicolas Debarsy, Cem Ertur, François Nemo, Déborah Nourrit-Lucas and Gérard Poisson (Ed.), London: Cambridge Scholars Publishing.

C. Garrouste et M. Rodrigues, 2014, Employability of young graduates in Europe. *International Journal of Manpower*, 35(4).

Badescu, M., Garrouste, C. et M. Loi, 2013, The distribution of adult training among European unemployed. *International Journal of Continuous Education and Lifelong Learning*, 5(2): 103-120.

C. Garrouste et O. Paccagnella, 2012, Early-life circumstances and late-life incomes. In *JSM Proceedings, Business and Economic Statistics Section*. Alexandria, VA: American Statistical Association, pp. 947-958.

Garrouste, C. et O. Paccagnella, 2012, Shall I stay or shall I go? Late graduation and retirement decision. JRC Working Papers Series, JRC67814.

Cavapozzi, D., Garrouste, C. et O. Paccagnella, 2011, Childhood, schooling and income inequality. In A. Börsch-Supan, M. Brandt, K. Hank, and M. Schröder (Eds.), *The Individual and the Welfare State: Life Histories in Europe*. Heidelberg: Springer, Chap.3.

Garrouste, C. et M. Loi, 2011, School-to-work transitions in Europe: Paths towards a permanent contract. JRC Working Papers Series, JRC67563.

Garrouste, C., 2011, Towards a benchmark on the contribution of Education and Training to Employability: Methodological Note. JRC Working Papers Series, EUR 24616 EN, JRC61736.

E. Arjona Perez, Garrouste, C. et K. Kozovska, 2010, Employability: Challenges for Education and Training Systems, in M.D. Lytras et al. (Eds.), *TECH-EDUCATION 2010, CCIS 73*, pp. 292–300. Berlin: Springer-Verlag Berlin Heidelberg.

Arjona Perez, E., Garrouste, C. et K. Kozovska, 2010, Education and Long-Term Unemployment. JRC Working Papers Series, EUR 24450 EN. JRC59305.

Arjona Perez, E., Garrouste, C. et K. Kozovska, 2010, Towards a benchmark on the contribution of Education and Training to Employability: In-depth analysis of key issues. JRC Working Papers Series, EUR 24624 EN, JRC60799.

Arjona Perez, E., Garrouste, C. et K. Kozovska, 2010, Towards a Benchmark on the Contribution of Education and Training to Employability: a discussion note. JRC Working Papers Series, EUR 24147 EN. JRC57362.

François GRIMA

François Grima est professeur de Sciences de Gestion l'Université Paris-Est Créteil et membre de l'Institut de Recherche en Gestion (IRG). Ses domaines de recherche sont la gestion des ressources humaines, la gestion des âges, de la précarité et de la flexibilité au travail. Il est l'auteur de plus de 30 articles dans des revues scientifiques référencées par le CNRS tant nationales qu'internationales et de plusieurs chapitres d'ouvrage.

Ancien élève de l'Ecole Supérieure de Gestion, François Grima est docteur en Sciences de Gestion de l'Université d'Evry et professeur agrégé en Economie et Gestion. Maître de Conférence de 2001 à 2013 d'abord à l'Université de Paris 8 puis à L'université Paris Est Créteil, il est devenu professeur des Université en 2013 dans cette même Université. Il est un évaluateur régulier pour plusieurs revues scientifiques telles *M@n@gement*, *Management International* ou *International Journal of Human Resource Management*.

Publications en lien avec le projet

Grima François (2007), « Impact du conflit intergénérationnel sur la relation à l'entreprise et au travail : proposition d'un modèle. », *Management et Avenir*.

Dominique Glaymann et François Grima (2007), « L'évolution professionnelle des jeunes intérimaires non qualifiés », *Management International*.

Dominique Glaymann et François Grima (2008), « Trois réponses à la précarité subie : Le cas des intérimaires peu qualifiés. », *Relations Industrielles*.

Dominique Glaymann et François Grima (2010), « Faire face à un déclassement social: le cas des jeunes diplômés précaires prisonniers des stages. », *Management et Avenir* ;

Olivier Brunel et François Grima (2010), « Faire face au conflit travail/école : analyse des stratégies de coping », [*M@n@gement*](#).

Dominique Glaymann et François Grima (2012), « Une analyse renouvelée du modèle *Exit, Voice, Loyalty, Neglect* : apports d'une approche longitudinale et conceptuellement élargie. », [*M@n@gement*](#).

III. CALENDRIER DE LA RECHERCHE

Les deux volets quantitatifs et qualitatifs de l'évaluation vont porter sur un échantillon de jeunes. Seront considérés l'ensemble des jeunes qui rentreront dans le dispositif sur **une période de six mois entre le 1^{er} octobre et le 30 mars 2016**.

Six mois après leur entrée dans le dispositif, les jeunes feront l'objet d'une enquête téléphonique permettant de préciser leur situation d'emploi et d'autres aspects de leur vie sociale. Tous les jeunes sont informés, au moment de la saisie de leur dossier d'inscription sur l'extranet, du fait qu'ils ne sont pas sûrs de bénéficier du dispositif. Qu'ils soient dans le « groupe test » ou le « groupe témoin » après tirage au sort, il leur sera demandé d'accepter explicitement de répondre à l'enquête téléphonique qui aura lieu six mois après leur entrée dans le dispositif.

Une autre enquête aura lieu en 2016 auprès des structures directement au contact des jeunes qui portera sur la nature des aides effectivement accordées aux jeunes. Il est important que chaque expérimentateur réponde à cette enquête.

Les résultats de l'évaluation mobiliseront ce dispositif d'enquête et les résultats des entretiens approfondis. Ils seront disponibles en décembre 2016 et seront communiqués aux expérimentateurs. La collecte de données organisée dans le cadre de l'évaluation a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (référence : 1892407 v 0). Ces données seront toujours exploitées et restituées par les chercheurs de manière anonyme.

<i>Trimestre / Mois</i>	<i>Réalisations</i>
2015	
<i>3^{ème} trimestre</i> <i>Juillet-septembre</i> <i>2015</i>	<i>24 juin - Notification par le FEJ de la sélection de TEPP comme évaluateur du programme</i> <i>2 juillet - Réunion de lancement et de coordination organisée par le FEJ, prise de contact avec l'accompagnateur, l'ANSA</i> <i>22 juillet – Début du phoning auprès des porteurs, après une première prise de contact effectuée par le FEJ</i> <i>30 juillet– Envoi des comptes-rendus d'exécution des 16 porteurs de projet par le FEJ à TEPP ; analyse des CRE par TEPP</i> <i>31 juillet – Première rédaction de la note de synthèse destinée aux porteurs de projet, échanges avec le FEJ</i> <i>Août-septembre – 16 réunions téléphoniques de l'évaluateur avec chaque porteur de projet : présentation des principes de l'évaluation, échanges sur les spécificités de</i>

	<p><i>chaque porteur, discussion autour du tirage au sort et des contraintes de l'évaluation.</i></p> <p><i>Début septembre : Conception et test du questionnaire Base line (DUI),</i></p> <p><i>Fin septembre - Conception, mise en œuvre et test de l'extranet : envoi d'un lien provisoire à l'ensemble des porteurs de projet et au FEJ</i></p>
<p><i>4^{ème} trimestre</i></p> <p><i>octobre-décembre 2015</i></p>	<p><i>1^{er} octobre – Mise en fonctionnement opérationnel du Dossier Unique d'Inscription</i></p> <p><i>Mise en fonctionnement opérationnel des modalités du tirage au sort et de l'accompagnement par l'évaluateur (reporting bi-hebdomadaire auprès de chaque porteur)</i></p> <p><i>9 octobre – Envoi du Livrable n°1 – Note de cadrage</i></p> <p><i>Novembre –décembre : premiers entretiens auprès des jeunes, entretiens auprès de partenaires et auprès de porteurs de projet</i></p> <p><i>Conception et test du questionnaire auprès des jeunes</i></p> <p><i>Conception et test du questionnaire auprès des porteurs</i></p> <p><i>15 décembre - Participation à la réunion d'information collective nationale avec les partenaires expérimentateurs et les partenaires institutionnel ; Entretiens avec des porteurs de projets</i></p>
2016	
<p><i>1^{er} trimestre</i></p> <p><i>janvier-mars 2016</i></p>	<p><i>15 janvier – Envoi du Livrable n°2 - Premier rapport intermédiaire</i></p> <p><i>Poursuite des entretiens auprès des jeunes, auprès de partenaires et auprès de porteurs de projet</i></p> <p><i>Mise en œuvre de l'enquête auprès des porteurs</i></p> <p><i>Finalisation de l'enquête auprès des jeunes</i></p>
<p><i>2^{ème} trimestre</i></p> <p><i>avril-juin 2016</i></p>	<p><i>Démarrage de l'enquête téléphonique auprès des jeunes à 6 mois</i></p> <p><i>Poursuite des entretiens auprès des jeunes, auprès de partenaires et auprès de porteurs de projet</i></p> <p><i>15 Juin – Envoi du Livrable n° 3 – Deuxième rapport intermédiaire</i></p>
<p><i>3^{ème} trimestre</i></p> <p><i>juillet-septembre 2016</i></p>	<p><i>Evaluation d'impact (juillet-septembre)</i></p> <p><i>Traitements économétriques avec variables contextuelles (avril)</i></p>
<p><i>4^{ème} trimestre</i></p> <p><i>octobre-décembre</i></p>	<p><i>Traitements économétriques (octobre)</i></p>

2016	<i>Rédaction rapport final (novembre)</i> <i>Réunion de restitution avec les partenaires expérimentateurs et les partenaires institutionnels. (décembre)</i> <i>15 Décembre : Livrable n° 4 - Rapport final</i>
<i>Décembre 2016</i>	<i>Fin du marché</i>

ANNEXE 1

Note de présentation du dispositif d'évaluation des expérimentations

L'objet de cette note est de décrire de façon synthétique le déroulement de l'évaluation des expérimentations retenues au titre de l'appel à projets du FEJ « Mobilité et accompagnement vers l'emploi des jeunes » (AP5).

Les expérimentations financées dans le cadre du programme « Mobilité et accompagnement vers l'emploi des jeunes » consistent à proposer des aides à la mobilité à des jeunes en difficulté d'insertion. Les 16 expérimentateurs sélectionnés au terme de l'appel à projets sont des acteurs de l'économie sociale et solidaire, proposant des actions en partenariat avec des missions locales, des collectivités territoriales et des auto-écoles associatives. Il s'agit d'expérimenter dans différents territoires et sur plusieurs milliers de jeunes des modalités variées d'accompagnement et de formation permettant d'améliorer leur mobilité. La variété des actions est à la fois liée à la diversité des territoires et à celle des solutions innovantes qui ont été proposées par les acteurs et qui prennent la forme d'une gamme diversifiée de dispositifs d'accompagnement.

Acteurs et objectifs de l'évaluation

L'évaluateur unique, retenu par le FEJ après appel d'offre, est la fédération « Travail, Emploi et Politiques Publiques » du CNRS (www.tepp.eu), hébergée par l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM). Cette unité de recherche qui réunit neuf laboratoires de recherche universitaires a d'ores et déjà mené à bien l'[évaluation quantitative du programme « 10 000 permis pour réussir »](#)⁴ qui a été expérimenté sous l'égide du FEJ entre 2009 et 2012. TEPP est également évaluateur depuis 2013 du dispositif « Mobil Emploi Service », qui est une plateforme de mobilité déployée en partenariat avec la Mission locale de l'espace sud martiniquais. L'équipe d'évaluation est conduite par Yannick L'Horty, professeur à l'UPEM et directeur de la fédération TEPP.

L'évaluation est commune à l'ensemble des actions, externe et indépendante. Si elle revêt un caractère global, elle entend également tirer parti de la variété des actions déployées par les différents expérimentateurs pour identifier les mécanismes permettant de lever les freins à la mobilité des jeunes et d'améliorer leur employabilité. Elle comprend deux volets :

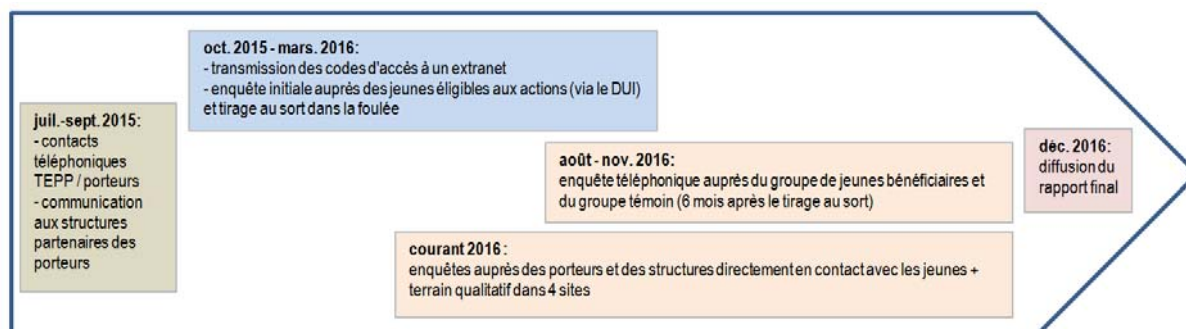
- un volet qualitatif, qui consistera à mener à bien sur le terrain des entretiens individuels et collectifs avec les jeunes, ainsi que des entretiens auprès des acteurs, porteurs de projet, accompagnants, formateurs,... Les entretiens auprès des jeunes ne seront réalisés que dans quatre sites. Les entretiens auprès des acteurs auront lieu avec les 16 porteurs de projet.
- un volet quantitatif, qui aura pour objet de chiffrer les effets des expérimentations sur le parcours des jeunes, sur les différentes dimensions de leur prise d'autonomie, dans le domaine de la mobilité, de l'accès à l'emploi mais aussi dans l'accès à des formations et à un logement.

⁴ Au-delà du [rapport final d'évaluation](#) publié par le FEJ, l'évaluation des 10 000 permis a fait l'objet d'un [chapitre](#) dans l'ouvrage collectif sur les expérimentations sociales intitulé *Expérimenter pour transformer les politiques publiques, Les enseignements de dix évaluations du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse* publié par La Documentation Française (« Les effets inattendus des aides au permis de conduire », pp 135-148). Un [article scientifique](#) rédigé en anglais est en cours de soumission dans une revue internationale.

Pour mesurer les effets des dispositifs sur les jeunes, il faut comparer la situation des bénéficiaires (« groupe test ») à celle d'individus exactement semblables en moyenne, mais n'ayant pas bénéficié des aides à la mobilité déployées dans le cadre des expérimentations (« groupe témoin »). Les différences observées entre les deux groupes de jeunes pourront alors s'interpréter comme l'impact spécifique des aides à la mobilité, car elles ne pourront pas provenir d'autres facteurs : ils auront au départ en moyenne les mêmes difficultés, la même motivation, le même désir de s'impliquer dans leur parcours, etc.

La comparaison entre les jeunes du « groupe test » et ceux formant le « groupe témoin » n'est valide que si l'affectation des jeunes dans l'un ou l'autre groupe est effectuée par **tirage au sort**. Les jeunes du « groupe témoin », placés sur liste d'attente, auront évidemment accès aux autres dispositifs préexistants dans les territoires (que l'on appelle les mesures de « droit commun »). Les expérimentateurs devront veiller à ne pas « contourner » le tirage au sort en allouant aux jeunes du « groupe témoin » de nouvelles ressources, car cela compromettrait la mesure des effets des aides apportées aux bénéficiaires du « groupe test ».

Contenu et calendrier



La première étape de l'évaluation prend la forme d'un contact direct entre l'évaluateur et les expérimentateurs, qui aura lieu entre le 31 juillet et le début du mois de septembre 2015, selon les disponibilités des expérimentateurs.

Les deux volets de l'évaluation vont porter sur un échantillon de jeunes. Seront considérés l'ensemble des jeunes qui rentreront dans le dispositif sur **une période de six mois entre le 1^{er} octobre et le 30 mars 2016**.

A l'entrée dans le dispositif, à partir du 1^{er} octobre 2015, chaque jeune aura à remplir un questionnaire appelé dossier unique d'inscription (DUI). Ce dossier unique comporte des questions sur la situation sociale et économique du jeune et sur ses difficultés de mobilité. Il sera accessible sur une plateforme extranet à l'aide d'un identifiant ou Login. Les liens extranet et les Logins seront communiqués par l'évaluateur aux structures en contact avec les jeunes.

Le dossier unique d'inscription est utilisé par l'évaluateur pour constituer les groupes test et témoin par tirage au sort. Dans un délai de moins d'une semaine, l'évaluateur donne aux structures le résultat du tirage : **trois jeunes sur quatre ont accès au dispositif** et un jeune sur quatre n'a pas accès au programme (il appartiendra alors au « groupe témoin » et sera sur « liste d'attente » pour entrer dans le dispositif, pendant une période de six mois). Il est donc demandé aux expérimentateurs d'accueillir

davantage de jeunes pendant la durée de la phase d'évaluation (par exemple, si un expérimentateur projette d'accueillir 300 jeunes, il lui est demandé d'en accueillir 400 dont 100 seront finalement sur liste d'attente). Les expérimentateurs devront informer les évaluateurs de toutes difficultés rencontrées à l'occasion de la montée en charge des expérimentations, en particulier les éléments susceptibles de perturber les flux d'entrées initialement prévus.

Six mois après leur entrée dans le dispositif, les jeunes feront l'objet d'une enquête téléphonique permettant de préciser leur situation d'emploi et d'autres aspects de leur vie sociale. Tous les jeunes sont informés, au moment de la saisie de leur dossier d'inscription sur l'extranet, du fait qu'ils ne sont pas sûrs de bénéficier du dispositif. Qu'ils soient dans le « groupe test » ou le « groupe témoin » après tirage au sort, il leur sera demandé d'accepter explicitement de répondre à l'enquête téléphonique qui aura lieu six mois après leur entrée dans le dispositif.

Une autre enquête aura lieu en 2016 auprès des structures directement au contact des jeunes qui portera sur la nature des aides effectivement accordées aux jeunes. Il est important que chaque expérimentateur réponde à cette enquête.

Les résultats de l'évaluation mobiliseront ce dispositif d'enquête et les résultats des entretiens approfondis. Ils seront disponibles en décembre 2016 et seront communiqués aux expérimentateurs. Les collectes de données organisées dans le cadre de l'évaluation font l'objet d'une déclaration à la CNIL. Les données seront toujours exploitées et restituées par les chercheurs **de manière anonyme**.

Contacts Evaluation

Responsable de l'équipe d'évaluation
Yannick L'Horty, directeur de TEPP-CNRS

Yannick.lhorty@univ-mlv.fr

[01 49 32 91 43](tel:0149329143)

Interface Expérimentateurs-Evaluateurs
(gestion des Logins, suivi de l'évaluation et des enquêtes)

Isabelle Garnier, AME Conseil

IsabelleGarnier468@outlook.com

ANNEXE 2

Dossier Unique d'inscription - Extrait



Nom enquêteur
(réponse obligatoire)

Vous êtes candidat(e) pour suivre un programme d'accompagnement à la mobilité financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse. Ce programme est expérimental et va faire l'objet d'une évaluation afin d'orienter au mieux les aides à la mobilité apportées aux jeunes. Dans le cadre de cette évaluation, nous vous remercions de bien vouloir répondre à ce questionnaire. Certains jeunes seront également interrogés par téléphone dans six mois. Notez que si vos réponses sont facultatives, la qualité de l'évaluation dépend crucialement du nombre de répondants.

Les données feront l'objet d'un traitement informatisé. Leur seul destinataire est l'équipe en charge de l'évaluation, qui est le centre de recherche TEPP du CNRS. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à yannick.lhorty@univ-mlv.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. **Le questionnaire dure une dizaine de minutes.**

Acceptez-vous d'y répondre?

Oui

Non (fin entretien)

Identification

Quel est votre nom?

Quel est votre prénom?

Votre date de naissance

Vous êtes...

Un homme

Une femme

Votre nationalité?

Française

Autre

Si 'Autre' précisez :



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse

